

Pièce n°3.7 : Bilan de la concertation du SCoT **SCOT REDON Agglomération**

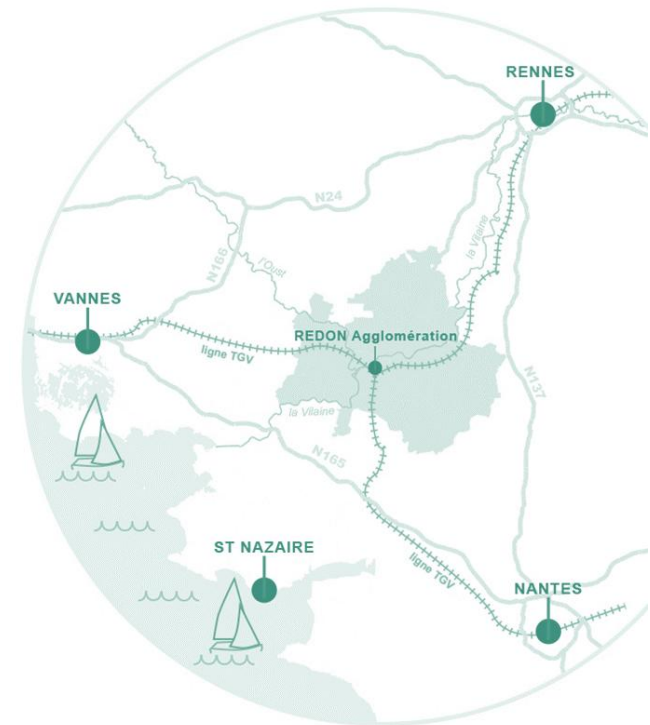


Table des matières

I.	Cadre réglementaire général de la concertation	3
II.	Les actions menées.....	4
1.	Mise à disposition d'un registre d'observation.....	4
2.	Le COPIL du SCoT.....	4
3.	Débats en Conseil communautaire sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT.....	6
4.	Echanges avec les personnes publiques associées	7
5.	Le Conseil de développement du Pays de Redon (CODEV).....	7
6.	Réunion publique	8
7.	Conférences sur l'urbanisme favorable à la santé	9
	Concevoir des aménagements sportifs dans un environnement naturel (jeudi 20 juin 2024)	9
	Des espaces publics inclusifs : conjuguer qualité de vie et qualité de ville (1 ^{er} octobre 2024)	10
	La surchauffe urbaine : quels enjeux et quelles solutions ? (17 octobre 2024)	11
	Repenser les cours d'école avec les enfants : vers + de nature, + de confort, + d'inclusion et + d'usages ! (1 ^{er} avril 2025)	11
III.	Bilan de la concertation.....	12
IV.	Annexes	12
1.	Remarque inscrite au registre des observations du public	12

2.	Comptes-rendus des débats sur le PAS en Conseil communautaire	12
3.	Compte-rendu de la réunion publique et support de présentation	12
4.	« Cartulaire 2050 » produit par le Conseil de développement du Pays de Redon	12

I. Cadre réglementaire général de la concertation

En application des articles L. 103-2 à L. 103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation engagée par REDON Agglomération a associé, tout au long de la révision du SCoT du SCoT, l'ensemble des élus, les personnes publiques associées, les acteurs locaux et la société civile.

Par délibération du 11 avril 2023, les élus du Conseil communautaire de REDON Agglomération ont décidé de prescrire la révision du SCoT et de définir les modalités de concertation de la procédure.

Les modalités de concertation définies dans la délibération du 11/04/2023 sont les suivantes :

- La mise à disposition d'un registre pour le recueil des observations au siège de REDON Agglomération (registre accessible aux horaires d'ouverture) ;
- La mise à disposition d'informations sur le site internet de REDON Agglomération, enrichies au fur et à mesure de l'avancée de la révision du SCoT ;
- L'organisation de réunion(s) publique(s) permettant l'information et l'échange avec le public sur le territoire.

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations et contributions tout au long de la concertation, selon les modalités suivantes :

- En les consignant dans le registre susmentionné ;
- En les formulant lors des réunions publiques dont il sera dressé un compte-rendu ;

- En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : contact@redon-agglomeration.bzh ;
- En les adressant à :

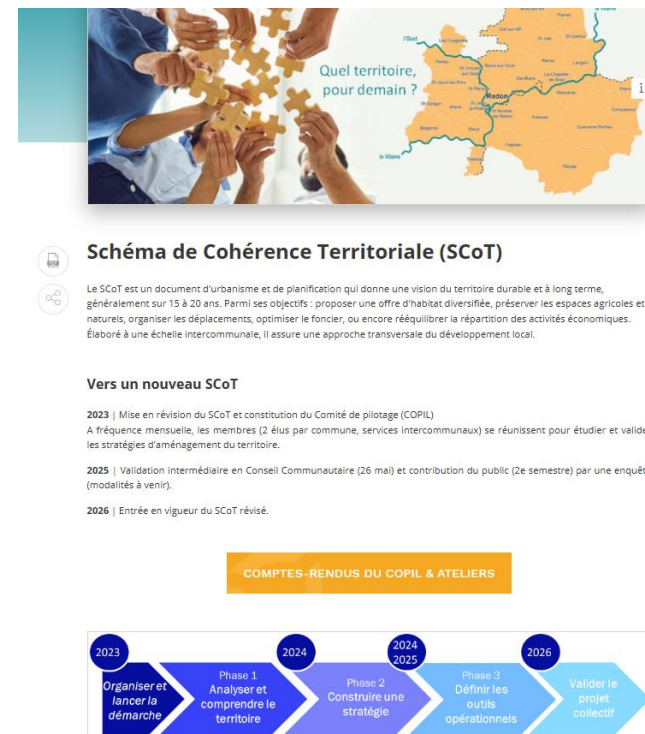
Monsieur le Président de REDON Agglomération

Concertation liée à la révision du SCoT

3, rue Charles Sillard

35600 REDON

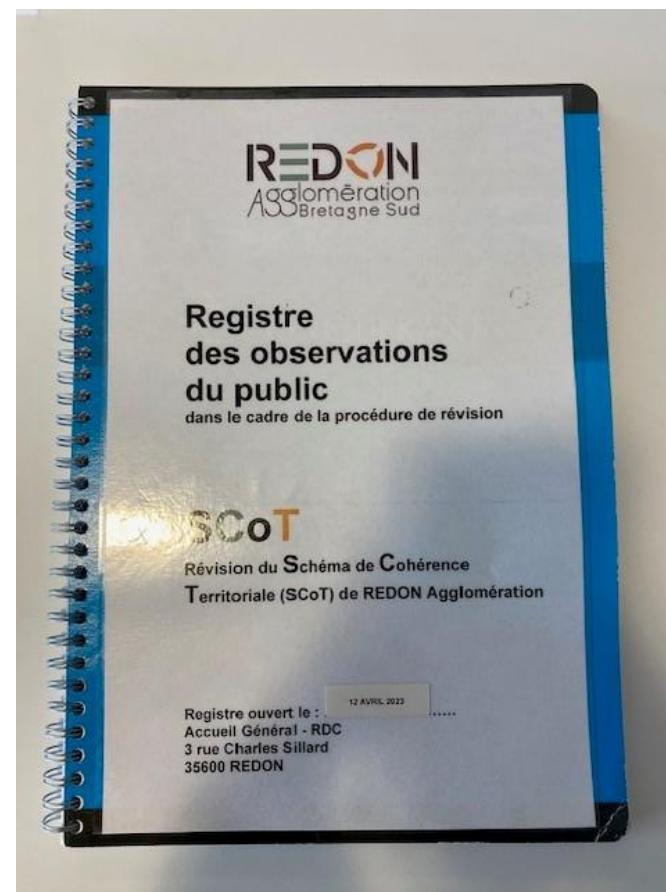
Le site internet de REDON Agglomération dispose d'une page internet dédiée au SCoT : www.redon-agglomeration.bzh/scot



II. Les actions menées

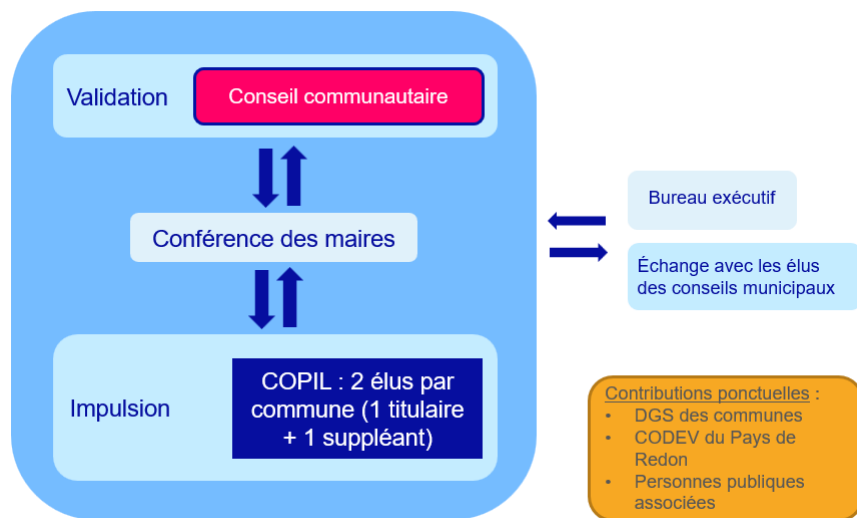
1. Mise à disposition d'un registre d'observation

Un registre d'observation a été déposé à l'accueil du siège de Redon Agglomération en avril 2023. A l'arrêt du SCoT, une observation a été déposée dans le registre. Elle est annexée au présent rapport.



2. Le COPIL du SCoT

Le Comité de Pilotage du SCoT constitue le premier échelon de la gouvernance du SCoT. Il est composé de deux représentants parmi les 31 communes de REDON Agglomération (1 élu titulaire et 1 élu suppléant par commune).



La gouvernance du SCoT

Tout au long de la procédure, le COPIL s'est réuni au cours de :

- 1 séminaire de lancement de la révision du SCoT le 20 novembre 2023
- 4 visites de terrain
- 8 ateliers de travail thématiques
- 12 réunions de restitution et d'échanges

Soit au total **25 réunions du COPIL** entre le lancement de la procédure de révision et l'arrêt du SCoT.



Atelier du diagnostic n°1 (15 décembre 2023) : démographie, attractivité du territoire et modes de vie – photo : ADDRn



Visite territoriale n°3 (12 février 2024) : transition écologique, énergétique, valorisation des paysages – photo : ADDRn



Atelier du DOO n°1 (17 octobre 2024) : qualité urbaine et habitat –
photo : ADDRn

un nouveau cycle d'ateliers pour construire le document d'orientations et d'objectifs du scot



Dans le cadre de la révision du SCoT de REDON Agglomération, afin d'alimenter l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), un cycle de visites et d'ateliers est organisé entre octobre 2024 et janvier 2025.

Ces temps collectifs permettent aux élus de traduire leurs ambitions et les stratégies identifiées lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en conditions d'applications pour le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Les élus et leurs techniciens sont les principaux contributeurs de ces temps de travail et ils sont invités à définir collectivement les outils réglementaires du SCoT. L'objectif est de tendre vers un langage commun et des objectifs atteignables garantissant une cohérence générale du document et une équité entre les différentes communes de l'agglomération.

Le DOO : le document opposable du SCoT

Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de rangs inférieurs, dont le PLUi et le PLH (Programme Local de l'Habitat). Le DOO fixe des objectifs en matière d'habitat, de transport, de développement économique, d'environnement, et d'équipements publics. Il est la déclinaison du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) du SCoT en objectifs chiffrés et en conditions d'applications opposables, tout en se limitant à son champ de compétence défini par le code de l'urbanisme. Il laisse donc les documents de rangs inférieurs libres de choisir le moyen pour atteindre l'objectif.

diagnostic :
visite O1

diagnostic :
atelier O1

diagnostic :
visite O2

diagnostic :
atelier O2

diagnostic :
visite O3

diagnostic :
atelier O3

synthèse

ateliers du
pas

do : atelier
O2

atelier n°1 : « Qualité urbaine et habitat »

un cycle d'ateliers et de visites pour construire le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT

Le 17 octobre 2024, s'est déroulé le premier atelier du DOO autour de la question de l'habitat et de la qualité urbaine. Il faisait écho à la visite du 10 octobre portant sur les mêmes thématiques.

Les élus ont été invités à participer aux différents échanges à partir de deux séquences :

- Une première séquence pour échanger sur la **déclinaison de l'organisation territoriale** au sein des communes de REDON Agglomération et la **caractérisation des espaces non bâtis**.
- Une seconde séquence visant à identifier **les conditions pour une urbanisation de qualité** à l'appui d'un travail de maquette et de projection sur des sites.

Page internet rassemblant tous les compte-rendu et supports de
présentation des visites et des ateliers du COPIL
(<https://addrn.fr/scot-redon-agglomeration-atelier-01-doo/>)

3. Débats en Conseil communautaire sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT

Désignés pour 6 ans lors des élections municipales et communautaires au sein des 31 communes du territoire, les conseillers communautaires sont mobilisés au quotidien pour l'attractivité, le développement, le dynamisme et l'avenir de l'Agglomération.

Le Conseil Communautaire s'est réuni à deux reprises pour débattre des orientations du PAS du SCoT. Les comptes-rendus des Conseils communautaires du 30 septembre 2024 et du 27 janvier 2025 sont annexés à ce bilan.

4. Echanges avec les personnes publiques associées

Les personnes publiques associées (PPA) sont composées :

- Des DDTM (services de l'Etat)
- Des Régions
- Des Départements
- Des Chambres de commerce et d'industrie
- Des Chambres des métiers et de l'artisanat
- Des Chambres d'agriculture
- De l'EPTB Eaux et Vilaine
- Des SCoT voisins

Les enjeux de l'Etat sur le SCoT ont été présenté par le sous-préfet de Redon Pascal BAGDIAN en Conférence des maires de REDON Agglomération le 8 avril 2024.

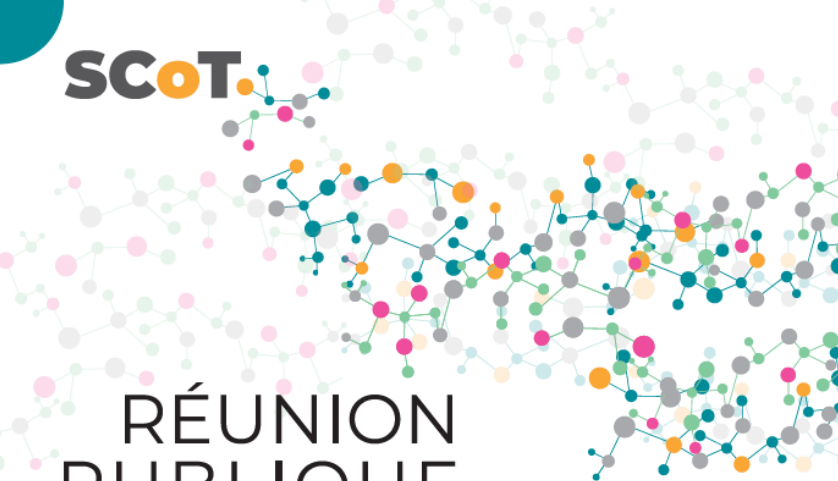
Les techniciens des PPA ont été réunis les 16 juillet 2024 (phase diagnostic), 8 janvier 2025 (phase Projet d'aménagement stratégique), du 20 au 27 mars 2025 (phase Document d'orientation et d'objectifs) et 15 mai 2025 (phase de préconsultation des PPA).

5. Le Conseil de développement du Pays de Redon (CODEV)

Le Conseil de développement est composé d'acteurs de la société civile et contribue à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus un regard prospectif et transversal.

Le CODEV a contribué au SCoT par le biais de la production d'un document prospectif imaginant le territoire de REDON Agglomération à horizon 2050 (« Cartulaire 2050 » en annexe). Ce travail est le résultat d'une série d'ateliers et de contributions de publics variés (étudiant, associations...). Il a été présenté aux membres du COPIL le 22 avril 2025.

6. Réunion publique



SCoT

RÉUNION PUBLIQUE

pour vous exprimer

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme essentiel qui définit les grandes orientations de développement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années. L'élaboration d'un SCoT représente une opportunité unique pour REDON Agglomération de définir collectivement un projet d'avenir durable et équilibré. Il permet de répondre aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés : préservation des espaces naturels et agricoles, revitalisation des centres villes, développement économique, adaptation au changement climatique, et amélioration de la qualité de vie des habitants.

Afin de partager ce travail essentiel, vous êtes conviés à une :

Réunion publique
Mardi 6 mai 2025 à 18h00
Ciné Manivel de Redon
Entrée libre.

Plus d'informations sur www.redon-agglomeration.bzh/scot

**L'AVENIR
DU TERRITOIRE,
C'EST VOTRE
AFFAIRE.**

SCoT

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

Visuel REDON Agglomération

Accueil > Bretagne > Redon



Réservé
aux abonnés

Comment aménager le territoire de Redon aggro ? Une réunion publique se tiendra mardi

Redon agglomération (Ille-et-Vilaine) s'est engagée dans l'écriture de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour les vingt prochaines années. Quelle place pour l'habitat, les activités économiques, les espaces naturels, l'agriculture ? Une réunion d'information est proposée mardi 6 mai 2025, à 18 h au Ciné Manivel de Redon.

Ouest-France

Publié le 04/05/2025 à 19h30

Abonnez-vous



LIRE PLUS TARD



PARTAGER

Newsletter Redon

Chaque matin, recevez
toute l'information de
Redon et de ses environs
avec Ouest-France

Votre e-mail

OK



Le Schéma de cohérence territoriale permet de définir comment et où construire, créer de l'activité économique, préserver les espaces ou l'agriculture pour vingt ans. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Capture d'écran site internet Ouest France

Une réunion publique s'est tenue au Ciné Manivel de Redon le mardi 5 mai. Elle a réuni 51 participants. Cette réunion a permis de présenter les grandes orientations du SCoT, d'informer le public sur l'organisation de l'enquête publique prévue à l'automne 2025 et de répondre aux interrogations des participants.

Le compte-rendu de cette réunion publique est disponible en annexe.



Photo : REDON Agglomération

7. Conférences sur l'urbanisme favorable à la santé

Plusieurs conférences ont été organisées par le service Animation territoriale de santé et le pôle Planification de REDON Agglomération, dans le cadre du Contrat local de santé 2022-2027 et grâce à des subventions des ARS Bretagne et Pays de la Loire.

Ces conférences ont porté sur des enjeux d'aménagements / d'urbanisme favorables à la santé, illustrant les grands principes inscrits dans le SCoT.

Concevoir des aménagements sportifs dans un environnement naturel (jeudi 20 juin 2024)



Crédit : ADDRn

- Conférence animée par Hélène LUCIEN, Chargée d'études en environnement et urbanisme, ADDRn (agence d'urbanisme de Saint-Nazaire)
- Thèmes évoqués :
 - Comment permettre l'accès à tous à des espaces sportifs attractifs et sécurisés ?
 - Comment concevoir des projets ciblant des co-bénéfices pour la biodiversité et la santé ?

Des espaces publics inclusifs : conjuguer qualité de vie et qualité de ville (1^{er} octobre 2024)

Un réseau d'espaces publics inclusifs pour répondre à une diversité d'utilisateurs



Crédit : Marcos Weil

- Conférence animée par Marcos WEIL, urbaniste-paysagiste, directeur associé du Bureau Urbaplan
- Thèmes évoqués :
 - Comment le fait de réfléchir aux aménagements urbains à travers le prisme du piéton, constitue un formidable outil

pour transformer nos villes, villages, quartiers, rues et places ? Plus généralement, la place accordée aux mobilités actives (piétons et vélos) est un levier majeur de transformation des espaces publics.

- Des espaces publics accueillants, inclusifs, conviviaux, sécurisés : pourquoi en est-on parfois si loin ? L'aménagement urbain est le lieu d'arbitrages complexes entre des intérêts divers et variés. De plus, les enjeux de l'aménagement des espaces publics se jouent à différentes échelles, de l'agglomération au pied d'immeuble et croisent de nombreuses politiques publiques (environnementales, sociales, économiques, ...), parfois contradictoires. Il n'y a donc pas de recette unique, mais il existe des moyens pour faire émerger un intérêt public contribuant à fédérer autour d'une vision, d'un projet.

La surchauffe urbaine : quels enjeux et quelles solutions ? (17 octobre 2024)



REDON
Agglomération
Aurillac
Bretagne Sud

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cerema

Crédit : CEREMA

- Conférence animée par Marjorie MUSY, CEREMA (Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)
- Thèmes évoqués :
 - o Rappel sur le changement climatique, les grands ordres de grandeur et les problèmes que cela pose actuellement et à l'avenir dans les villes

- o Ilot de chaleur urbain, confort thermique, surchauffe urbaine quelle différence ?
- o Les différentes solutions de rafraîchissement urbain et leur efficacité
- o Outils et méthodes disponibles pour la planification et la conception des espaces publics

Repenser les cours d'école avec les enfants : vers + de nature, + de confort, + d'inclusion et + d'usages ! (1^{er} avril 2025)



Crédit : A'urba

- Conférence animée par Sophie HADDAK-BAYCE, architecte-urbaniste, Agence d'Urbanisme de Bordeaux-Aquitaine
- Thèmes évoqués :
 - o Transformer les cours, végétaliser, les rendre plus ludiques et inclusives : pour quoi, pour qui et avec qui ?
 - o Comment repenser les cours d'écoles face aux défis urbains et climatiques actuels ?
 - o Comment adapter ces espaces au bien-être des enfants dans un contexte de canicules de plus en plus fréquentes ?

- Comment accompagner une action publique ambitieuse en la matière, pensée avec les usagers, enfants comme adultes ?

III. Bilan de la concertation

Les modalités de concertation prévues par la délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2023 ont été respectées et mises en œuvre :

- Un registre d'observations du public a été mis à disposition des habitants au siège de REDON Agglomération ;
- La diversité et la régularité des COPIL (réunion, visites, ateliers) ont permis aux élus de contribuer à la révision du SCoT tout au long de la procédure ;
- Les débats en Conseil communautaire ont contribué à faire émerger les grands axes du SCoT à horizon 2050, donnant un cap clair pour le territoire ;
- Les apports des personnes publiques associées tout au long de la procédure ont permis d'adapter le SCoT de manière itérative, notamment par les différentes contributions de l'Etat à l'aide d'une note d'enjeux spécifique ;
- La contribution du Conseil de développement a permis d'apporter une vision sensible du territoire, croisant les orientations du SCoT avec des projections imaginaires ou anticipées du territoire de REDON Agglomération ;
- La réunion publique, forte de la participation de plus de 50 habitants et élus locaux, a permis de présenter le SCoT, d'introduire les modalités liées à l'enquête publique et de faire part de questions ou remarques ;
- Enfin, les conférences sur la santé et l'aménagement du territoire, partant de projets inspirants et concrets, ont contribué à faire

porter au SCoT une vision transversale des enjeux croisés de santé et d'urbanisme.

IV. Annexes

1. Remarque inscrite au registre des observations du public
2. Comptes-rendus des débats sur le PAS en Conseil communautaire
3. Compte-rendu de la réunion publique et support de présentation
4. « Cartulaire 2050 » produit par le Conseil de développement du Pays de Redon

Vendredi 9 mai 2025.

Question 1 :

Le trafic poids lourds et la traversée de nosse. nous
- Quels sont les réflexions envisagées pour limiter
le trafic poids lourds au nord de nosse : Section
vieille ville - champs de haut - Panazol ^{section} et
pour les secteurs présentant un intérêt
écologique majeur (J65 - Coaraze) ?

Question 2 :

Le projet confluence 2030 est-il révisé
suite aux événements climatiques de
Janv - février 2025 et notamment les
opérations d'urgence envisagées pour
le quartier qui sont de nosse ?

En mur remerciant par la qualité du travail
fourni.

Pour l'attente de vos retours

Isabelle Houeix. isahoueix56600@frail.com

Compte-rendu du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT – Conseil communautaire du 30/09/2024

Référence juridique au Code de l'urbanisme : articles L141-3 et L143-18

1. Introduction

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification de référence pour les différentes politiques publiques d'aménagement du territoire. Il oriente l'évolution du territoire dans la perspective d'un développement durable, c'est-à-dire équilibré entre développement, cohésion sociale et impératifs environnementaux.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) d'un SCoT est le document politique du SCoT. Ce projet prospectif définit les grandes orientations stratégiques pour l'aménagement et le développement durable d'un territoire à l'horizon 2050 pour le SCoT de REDON Agglomération. Les modalités de mise en œuvre du PAS seront précisées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et éventuellement déclinées dans un programme d'actions qui préciseront les modalités de mise en œuvre du projet.

Le PAS aborde trois piliers identifiés par le Code de l'urbanisme (L141-3), qui se retrouvent de manière transversale dans ce document :

- Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- L'offre de logement et d'habitat, l'organisation des mobilités ;
- Et les transitions écologique et énergétique, la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique.

La révision du SCoT de REDON Agglomération implique de mettre en débat les orientations prévisionnelles du PAS, tel que prévu par l'article L143-18 du Code de l'urbanisme. Ces orientations se déclinent à travers 3 axes, déclinés en cibles puis en objectifs :

- **Axe 1 – Un territoire rayonnant et exceptionnellement connecté**
 - C1. Conforter les filières économiques qui bénéficient du positionnement géographique du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi pour tous
 - *Objectif 1.1. Consolider le tissu industriel du territoire par l'innovation, la recherche et la structuration de filières*
 - *Objectif 1.2. Renforcer l'économie agricole du territoire*
 - *Objectif 1.3. Dynamiser l'ensemble des filières économiques existantes et à venir pour garantir un rayonnement*
 - *Objectif 1.4. Soutenir et compléter l'offre de formation spécialisée*
 - C2. Organiser l'armature des lieux économiques dans une logique de sobriété foncière
 - *Objectif 2.1. Organiser la stratégie d'accueil des entreprises*
 - *Objectif 2.2. Rechercher en priorité l'accueil des activités et donc des emplois dans les tissus urbanisés*
 - *Objectif 2.3. Améliorer la qualité des zones d'activités économiques*
 - C3. S'appuyer sur l'offre ferroviaire exceptionnelle comme levier potentiel de développement urbain

- *Objectif 3.1. Conforter le quartier « Gare TGV » de Redon comme porte d'entrée du territoire et comme lieu multifonctionnel pour desservir le territoire de REDON Agglomération*
 - *Objectif 3.2. Conforter le rôle des gares d'intérêt local comme lieux de rabattement*
 - C4. Développer une mobilité durable comme vecteur d'urbanisation, favorisant la proximité et le lien entre les communes
 - *Objectif 4.1 Favoriser la coordination des offres de mobilité, la continuité des réseaux et organiser les lieux d'intermodalités et de rabattement afin d'optimiser les déplacements et l'accès aux services*
 - *Objectif 4.2. Articuler l'aménagement urbain autour d'une offre multimodale pour améliorer la desserte sur l'ensemble du territoire*
 - *Objectif 4.3. Conforter une offre de mobilité de proximité pour garantir l'accès aux centralités*
 - C5. Promouvoir la culture et l'implication citoyenne au bénéfice du rayonnement territorial
 - *Objectif 5.1. Faire rayonner le territoire par la culture*
 - *Objectif 5.2. Conforter les équipements publics structurants « au bon niveau »*
 - *Objectif 5.3. Accompagner les nouveaux besoins des citoyens*
- **Axe 2 – Un territoire solidaire entre la ville-confluence, les pôles d'équilibre et les bourgs ruraux**
 - C6. Affirmer un maillage territorial bénéficiant à toutes les communes et garant de la qualité de vie
 - *Objectif 6.1. Organiser l'accueil au sein des trois niveaux de polarités et des quatre territoires de proximité, s'inscrivant dans une trajectoire de sobriété foncière*
 - *Objectif 6.2. Garantir le dynamisme des centralités et la convivialité*
 - *Objectif 6.3. Accompagner le développement commercial vers une offre orientée vers les centralités et les zones commerciales existantes*
 - *Objectif 6.4. Préserver une campagne habitée*
 - *Objectif 6.5. Réduire l'exposition des populations aux pollutions et nuisances et anticiper la vulnérabilité du territoire face au changement climatique*
 - C7. Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous et à tout âge
 - *Objectif 7.1. Des logements pour tous, adaptés aux besoins de la population, offrant un parcours résidentiel complet*
 - *Objectif 7.2. Offrir un accueil et un habitat dédiés aux gens du voyage*
 - *Objectif 7.3. Proposer des formes urbaines diversifiées de qualité répondant aux défis de la transition écologique*
- **Axe 3 – Un territoire ressource fondé sur la diversité des paysages et vecteur de bien-être**
 - C8. Révéler le socle paysager, écologique et patrimonial
 - *Objectif 8.1. Sauvegarder et enrichir la trame écologique (verte et bleue, noire, brune)*
 - *Objectif 8.2. Préserver la diversité des paysages comme support de cadre de vie et des transitions*
 - *Objectif 8.3. Promouvoir le patrimoine pour révéler le socle du territoire*
 - C9. Gérer de manière durable le foncier pour atteindre le ZAN
 - *Objectif 9.1. Réduire le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'artificialisation des sols pour atteindre le ZAN*

- *Objectif 9.2. Organiser la sobriété foncière dans le respect des spécificités territoriales*
- C10. Valoriser les ressources énergétiques et les ressources liées au sol et au sous-sol
 - *Objectif 10.1. Concilier les usages du sol pour répondre aux défis des transitions écologiques et énergétiques et réduire les pressions sur la ressource*
 - *Objectif 10.2. Maîtriser l'exploitation des ressources du sous-sol*
 - *Objectif 10.3. Accompagner la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau*
- C11. Favoriser l'économie circulaire et le réemploi
 - *Objectif 11.1. Engager des démarches et des coopérations en faveur de l'économie circulaire*
 - *Objectif 11.2. Encourager les transitions économiques pour favoriser les circuits courts et développer un tissu économique solidaire et valoriser les savoir-faire locaux*
 - *Objectif 11.3. Renforcer la maîtrise de la gestion des déchets et leur valorisation*

2. Débat en séance

M. Pascal Duchêne, vice-président de REDON Agglomération en charge de l'aménagement du territoire et de la planification, présente aux élus du Conseil communautaire le contenu du PAS.

A la suite de cette présentation, les élus du Conseil communautaire sont invités à débattre du document.

La commune de **Massérac** rappelle l'importance de la gare pour cette commune de 700 habitants et les discussions passées avec la SNCF pour maintenir le niveau de service ferroviaire. Monsieur Sanchez appelle à un rééquilibrage de l'ambition donnée à la gare de Massérac à un niveau similaire à celle de la gare de Beslé. Il propose notamment une écriture plus neutre dans le PAS à ce sujet. La commune de **Langon** rejoint les propos émis par le maire de Massérac.

La commune de **Saint-Nicolas-de-Redon** propose de faire apparaître la commune de Chateaubriant (sous-préfecture de Loire-Atlantique) sur les cartes du document.

La commune de **Avessac** propose de modifier la représentation graphique de la carte relative à l'armature urbaine. En tant que commune rurale, Monsieur Du Plessis souhaite qu'Avessac soit identifiée en dehors de l'influence de la centralité.

La commune de **Saint-Perreux** rappelle l'importance de bien définir les différentes typologies urbaines (centralité, bourgs, hameau, écart...) car cela impactera à l'avenir leur constructibilité dans le PLUi.

La commune de **Saint-Jean-la-Poterie** propose de mentionner la labellisation de la commune en tant que « Ville et métiers d'art ». Elle demande également de veiller à bien orthographier la commune dans tous les documents du SCoT.

La commune de **Pipriac** propose que le PAS mette davantage en avant l'identité du territoire et développe la place de REDON Agglomération dans le Grand-Ouest, en relation avec les territoires voisins.

La commune de **Plessé** rappelle l'importance politique du PAS dans sa déclinaison future (Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT et PLUi), avec des conséquences concrètes dans la vie des citoyens.

Enfin, l'ensemble des élus s'accordent à ce que soit détaillé sur les cartes l'influence de la façade littorale : mentionner Vannes, Nantes et Saint-Nazaire.

3. Suites à donner

L'ensemble de ces remarques seront prises en compte. Un second débat sur le PAS en début d'année 2025 permettra de valider les modifications apportées ainsi que de présenter de nouvelles orientations relatives à la protection de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que sur la thématique commerciale.

Compte-rendu du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT – Conseil communautaire du 27/01/2025

Référence juridique au Code de l'urbanisme : articles L141-3 et L143-18

1. Introduction

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification de référence pour les différentes politiques publiques d'aménagement du territoire. Il oriente l'évolution du territoire dans la perspective d'un développement durable, c'est-à-dire équilibré entre développement, cohésion sociale et impératifs environnementaux.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) d'un SCoT est le document politique du SCoT. Ce projet prospectif définit les grandes orientations stratégiques pour l'aménagement et le développement durable d'un territoire à l'horizon 2050 pour le SCoT de REDON Agglomération. Les modalités de mise en œuvre du PAS seront précisées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et éventuellement déclinées dans un programme d'actions qui préciseront les modalités de mise en œuvre du projet.

Le PAS aborde trois piliers identifiés par le Code de l'urbanisme (L141-3), qui se retrouvent de manière transversale dans ce document :

- Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- L'offre de logement et d'habitat, l'organisation des mobilités ;
- Et les transitions écologique et énergétique, la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique.

La révision du SCoT de REDON Agglomération implique de mettre en débat les orientations prévisionnelles du PAS, tel que prévu par l'article L143-18 du Code de l'urbanisme. Ces orientations se déclinent à travers 3 axes, déclinés en cibles puis en objectifs :

- **Axe 1 – Un territoire rayonnant et exceptionnellement connecté**
 - Cible 1. Conforter les filières économiques qui bénéficient du positionnement géographique du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi pour tous
 - *Objectif 1.1. Consolider le tissu industriel du territoire par l'innovation, la recherche et la structuration de filières*
 - *Objectif 1.2. Renforcer l'économie agricole du territoire*
 - *Objectif 1.3. Dynamiser les filières économiques locales par l'innovation et l'expérimentation*
 - *Objectif 1.4. Soutenir et compléter l'offre de formation spécialisée*
 - Cible 2. Organiser l'armature des lieux économiques dans une logique de sobriété
 - *Objectif 2.1. Organiser la stratégie d'accueil des entreprises en privilégiant les centralités*
 - *Objectif 2.2. Rechercher en priorité l'accueil des activités et des emplois dans les espaces déjà urbanisés*
 - *Objectif 2.3. Améliorer la qualité des zones d'activités économiques et commerciales*
 - Cible 3. S'appuyer sur une offre ferroviaire exceptionnelle comme levier potentiel de développement urbain

- *Objectif 3.1. Conforter le quartier « Gare TGV » de Redon comme porte d'entrée du territoire et comme lieu multifonctionnel pour desservir le territoire de REDON Agglomération*
 - *Objectif 3.2. Conforter le rôle des gares d'intérêt local comme lieux de rabattement*
 - Cible 4. Développer une mobilité durable comme vecteur de développement, favorisant la proximité et le lien entre les communes
 - *Objectif 4.1 Optimiser les déplacements et l'accès aux services : favoriser la coordination des offres de mobilité, la continuité des réseaux et organiser les lieux d'intermodalité*
 - *Objectif 4.2. Conforter une offre de mobilité de proximité pour garantir l'accès aux centralités et améliorer la desserte du territoire*
 - *Objectif 4.3. Articuler l'offre multimodale et l'aménagement urbain*
- **Axe 2 – Un territoire solidaire entre la ville-confluence, les pôles d'équilibre et les bourgs ruraux**
 - Cible 5. Affirmer un maillage territorial bénéficiant à toutes les communes et garant de la qualité de vie
 - *Objectif 5.1. Organiser l'accueil au sein de l'armature territoriale tout en s'inscrivant dans une trajectoire de sobriété foncière*
 - *Objectif 5.2. Préserver une campagne habitée*
 - *Objectif 5.3. Garantir le dynamisme des centralités et la convivialité*
 - *Objectif 5.4. Organiser l'offre en équipements structurants et accompagner les nouveaux besoins des citoyens*
 - Cible 6. Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous et à tout âge
 - *Objectif 6.1. Offrir un parcours résidentiel complet : des logements pour tous, adaptés aux besoins de la population*
 - *Objectif 6.2. Proposer des formes urbaines diversifiées de qualité répondant aux défis de la transition écologique*
- **Axe 3 – Un territoire ressource et résilient fondé sur la diversité des paysages et vecteur de bien-être**
 - Cible 7. Révéler un socle écologique, paysager et patrimonial garant de l'identité du territoire
 - *Objectif 7.1. Sauvegarder et enrichir la trame écologique (verte et bleue, noire, brune)*
 - *Objectif 7.2. Préserver la diversité des paysages, support d'un cadre de vie de qualité et des transitions*
 - *Objectif 7.3. Anticiper la vulnérabilité du territoire pour s'adapter face au changement climatique*
 - *Objectif 7.4. Promouvoir les activités de loisirs et touristiques révélant et respectant le socle écologique et paysager du territoire*
 - Cible 8. Valoriser et gérer durablement les ressources dans leurs multiples usages (énergie, eau, sol et sous-sol)
 - *Objectif 8.1. Accompagner la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau*
 - *Objectif 8.2. Concilier les usages du sol pour répondre aux défis des transitions écologiques et énergétiques et réduire les pressions sur la ressource*
 - *Objectif 8.3. Gérer durablement les ressources du sous-sol*

- Cible 9. Assurer une gestion économe du foncier
 - *Objectif 9.1. Réduire le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers puis de l'artificialisation des sols en s'inscrivant dans la trajectoire de sobriété foncière pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050*
 - *Objectif 9.2. Organiser la sobriété foncière dans le respect des équilibres et des spécificités territoriales*

2. Débat en séance

M. Duchêne, vice-président de REDON Agglomération en charge de l'aménagement du territoire et de la planification, présente aux élus du Conseil communautaire le contenu du PAS et les modifications du document opérées depuis le précédent débat qui s'était tenu le 30 septembre 2024.

A la suite de cette présentation, les élus du Conseil communautaire sont invités à débattre du document.

Au sujet des « territoires de proximité », la commune de **Pipriac** interroge le positionnement de la commune de Renac.

La commune de **Renac** indique qu'elle souhaiterait être située dans le territoire de proximité de Pipriac, de la même manière que La Chapelle-de-Brain.

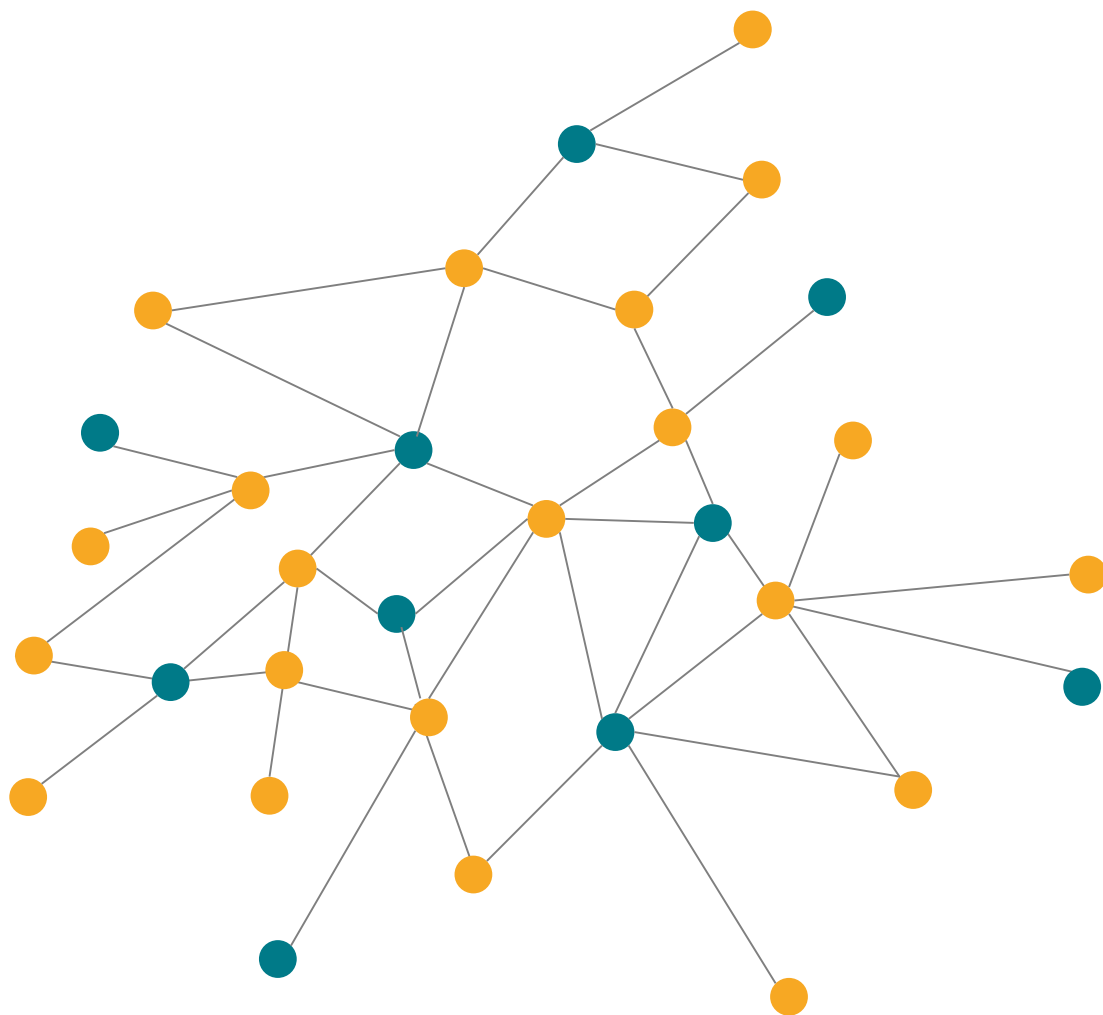
Saint-Nicolas-de-Redon note la qualité du travail effectué pour élaborer ce Projet d'Aménagement Stratégique. M. Guihart fait notamment remarquer que le document permet de mettre en évidence les dynamiques communes du territoire. Il fait néanmoins remarquer que les thématiques du contournement du cœur urbain et du transport de marchandise ne sont pas suffisamment développées. Pour la commune, ces enjeux sont à croiser avec les thématiques liées à l'environnement et à la qualité du cadre de vie.

M. Mary propose aux membres du Conseil Communautaire de remplacer : « Sécuriser et apaiser les flux routiers aux abords du cœur urbain » par « Apaiser les flux routiers aux abords du cœur urbain en garantissant des connexions interdépartementales sécurisées et de qualité » (objectif 4.1 du PAS). Cette modification est validée par l'ensemble des membres.

La commune de **Pipriac** ajoute qu'il est important d'anticiper à la fois la mise en œuvre d'un contournement, ou à défaut de proposer des solutions alternatives.

M. Beslé (**Plessé**) propose de rajouter le bourg secondaire de Guénouvry (Guémené-Penfao) sur la carte de l'armature urbaine, en tant que bourg-secondaire.

Il pointe également le risque de contradiction du PAS entre, à la fois, l'ambition du document de préserver l'environnement et les objectifs relatifs à l'exploitation du sous-sol. Il précise que le Document d'Orientations et d'Objectifs devra être vigilant dans l'écriture proposée sur ces points.



**PRÉSENTATION DE LA
RÉVISION DU SCHÉMA DE
COHÉRENCE
TERRITORIALE**

RÉUNION PUBLIQUE

6 MAI 2025

Les intervenants de la soirée

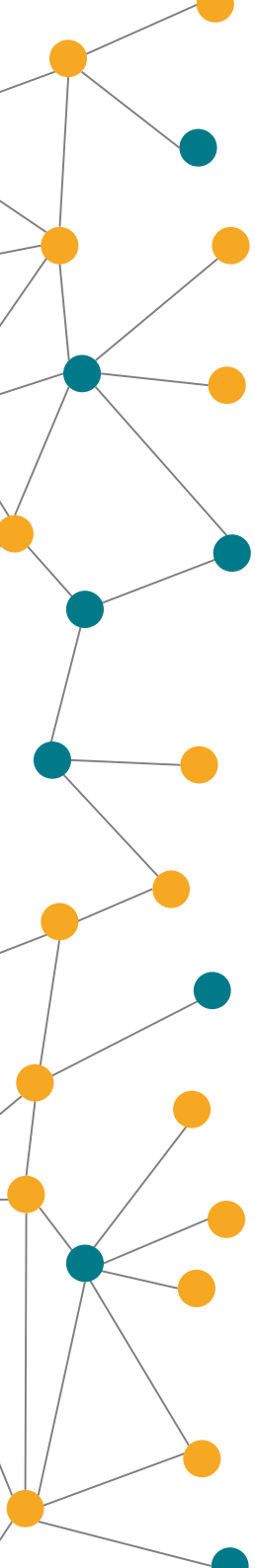
Pascal DUCHENE (élu) – 1^{er} vice-président de REDON Agglomération en charge de l'aménagement durable du territoire, de l'urbanisme stratégique et de la politique de la ville



Emmanuel AMI (technicien) – chargé de mission SCoT à REDON Agglomération

Contact : e.ami@redon-agglomeration.bzh





Objectifs de la réunion publique

- Présenter l'outil « SCoT »
- Partager le calendrier de la procédure de révision du SCoT
- Faire le point sur :
 - Le diagnostic du territoire
 - Les grands axes de développement
 - Les orientations réglementaires
- Présenter les prochaines étapes de la concertation
- Répondre à vos questions

Compte-rendu de la réunion publique à retrouver sur www.redon-agglomeration.bzh/scot

Qu'est-ce qu'un SCoT...



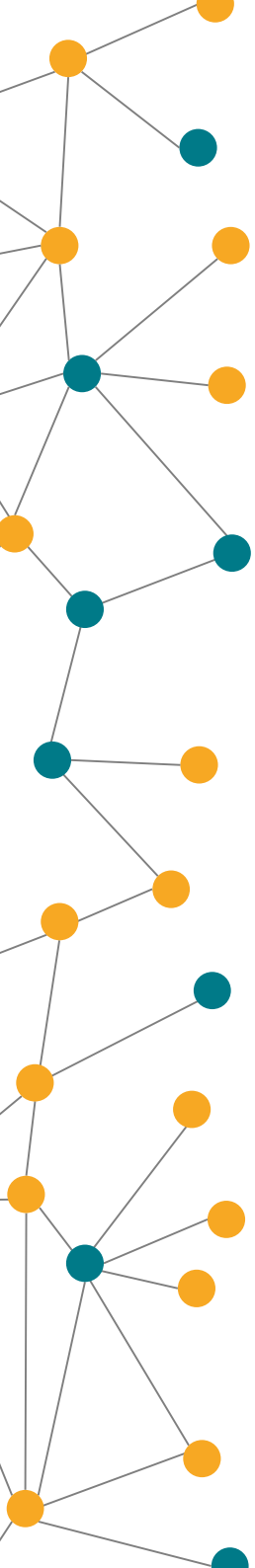
1 minute pour comprendre
l'aménagement du territoire

https://drive.google.com/file/d/13iyCJBsZjbJR6FklqENOxxedF9riLGfh/view?usp=drive_link



1 minute pour comprendre
le rôle du SCoT dans
l'aménagement du territoire

https://drive.google.com/file/d/1RJHHGAzd7XVc9yMT8lQgk4vWDxlgNBRE/view?usp=drive_link



...et ce qu'il n'est pas

- **Ce n'est pas un document de réglementation précis** : Contrairement à des documents comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le SCoT ne détermine pas les zones constructibles ou inconstructibles. Il ne travaille pas à l'échelle des parcelles et n'a pas vocation à définir l'utilisation des sols au détail.
- **Ce n'est pas une nouvelle strate administrative** : Le SCoT n'ajoute pas une couche supplémentaire dans l'organisation territoriale. Il s'inscrit dans une logique de cohérence entre les différents niveaux de planification existants.
- **Ce n'est pas un outil de restriction directe** : Le SCoT ne vise pas à imposer des interdictions ou des limitations spécifiques, mais plutôt à fixer des orientations générales pour le développement durable et équilibré du territoire.
- **Ce n'est pas juridiquement obligatoire** : Bien que le SCoT soit fortement recommandé pour garantir la cohérence entre les documents d'urbanisme locaux et les politiques sectorielles, son instauration n'est pas imposée par la loi dans tous les territoires. L'absence de SCoT contraint fortement l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs constructibles.

Le SCOT : un outil d'organisation du territoire

Quels sont les besoins résidentiels ? Comment y répondre ?

Quelle ambition d'accueil démographique et d'emplois ?

Quelles complémentarités et solidarités entre les communes ?

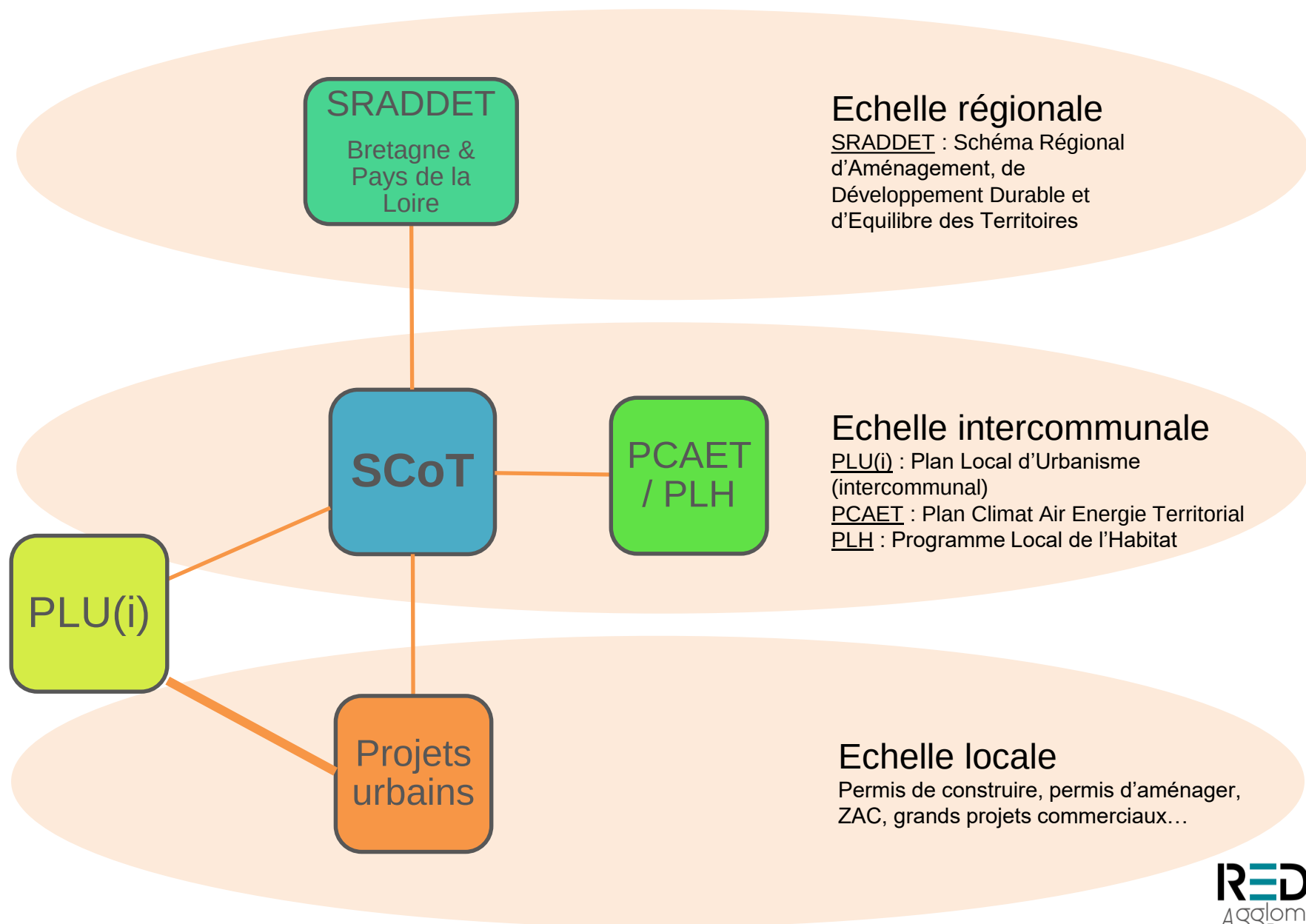
Quel commerce pour demain ?

Comment mettre en valeur les paysages ?
Préserver l'environnement ?

Comment organiser les mobilités et les mobilités douces ?

Quels territoires pour les générations futures ?

La SCoT dans son environnement normatif



L
o
i
s

n
a
t
i
o
n
a
l
e
s

— Lien de compatibilité

— Lien de conformité

Le périmètre du SCoT : l'agglomération de Redon

Les communes

Données INSEE - 2018



ILLE-ET-VILAINE



BAINS-SUR-OUST
Maire : Daniel Barre
3 491 habitants / 44,6 km²



BRUC-SUR-AFF
Maire : Philippe Eslan
866 habitants / 21,2 km²



LA CHAPELLE-DE-BRAIN
Maire : Yohann Morisot
981 habitants / 17,7 km²



LANGON
Maire : Jean-Yves Colléaux
1 401 habitants / 36,5 km²



LIEURON
Maire : Rose-Line Prévert
786 habitants / 16,7 km²



PIPRIAC
Maire : Franck Pichot
3 779 habitants / 48,7 km²



REDON
Maire : Pascal Duchêne
9 151 habitants / 15,1 km²



RENAC
Maire : Patrick Baudy
1 028 habitants / 25,9 km²



SAINT-GANTON
Maire : Fabienne Cottais
428 habitants / 14,1 km²



SAINT-JUST
Maire : Daniel Mahé
1 062 habitants / 28,1 km²



SAINTE-MARIE
Maire : Françoise Boussekey
2 257 habitants / 25,3 km²



SIXT-SUR-AFF
Maire : René Riaud
2 144 habitants / 42,5 km²

LOIRE ATLANTIQUE



AVESSAC
Maire : Hubert Du Plessis
2 468 habitants / 76,5 km²



CONQUEREUIL
Maire : Jacques Poulain
1 105 habitants / 32,9 km²



FÉGRÉAC
Maire : Jérôme Ricordet
2 395 habitants / 44,2 km²



GUÉMÉNÉ-PENFAO
Maire : Isabelle Barathon-Bazelle
5 207 habitants / 105,5 km²



MASSÉRAC
Maire : Fabrice Sanchez
691 habitants / 18,8 km²



PIERRIC
Maire : Florent Coutant
989 habitants / 27,3 km²



PLESSÉ
Maire : Aurélie Mezière
5 257 habitants / 104,4 km²



SAINT-NICOLAS-DE-REDON
Maire : Albert Guillard
3 211 habitants / 22,3 km²

MORBIHAN



ALLAIRE
Maire : Jean-François Mary
3 866 habitants / 41,7 km²



BÉGANNE
Maire : Bernard Ryo
1 401 habitants / 35,5 km²



LES FOUGERÊTS
Maire : Yannick Chesnais
952 habitants / 19,9 km²



PEILLAC
Maire : Philippe Jégou
1 853 habitants / 24,6 km²



RIEUX
Maire : Thierry Poulain
2 855 habitants / 11,6 km²



SAINT-GORGON
Maire : Patrick Gicquel
393 habitants / 5,7 km²



SAINT-JACUT-LES-PINS
Maire : Didier Guillotin
1 740 habitants / 22,8 km²



SAINT-JEAN-LA-POTERIE
Maire : Alexis Matull
1 485 habitants / 8,4 km²



SAINT-PERREUX
Maire : Lionel Jouneau
1 110 habitants / 6,2 km²

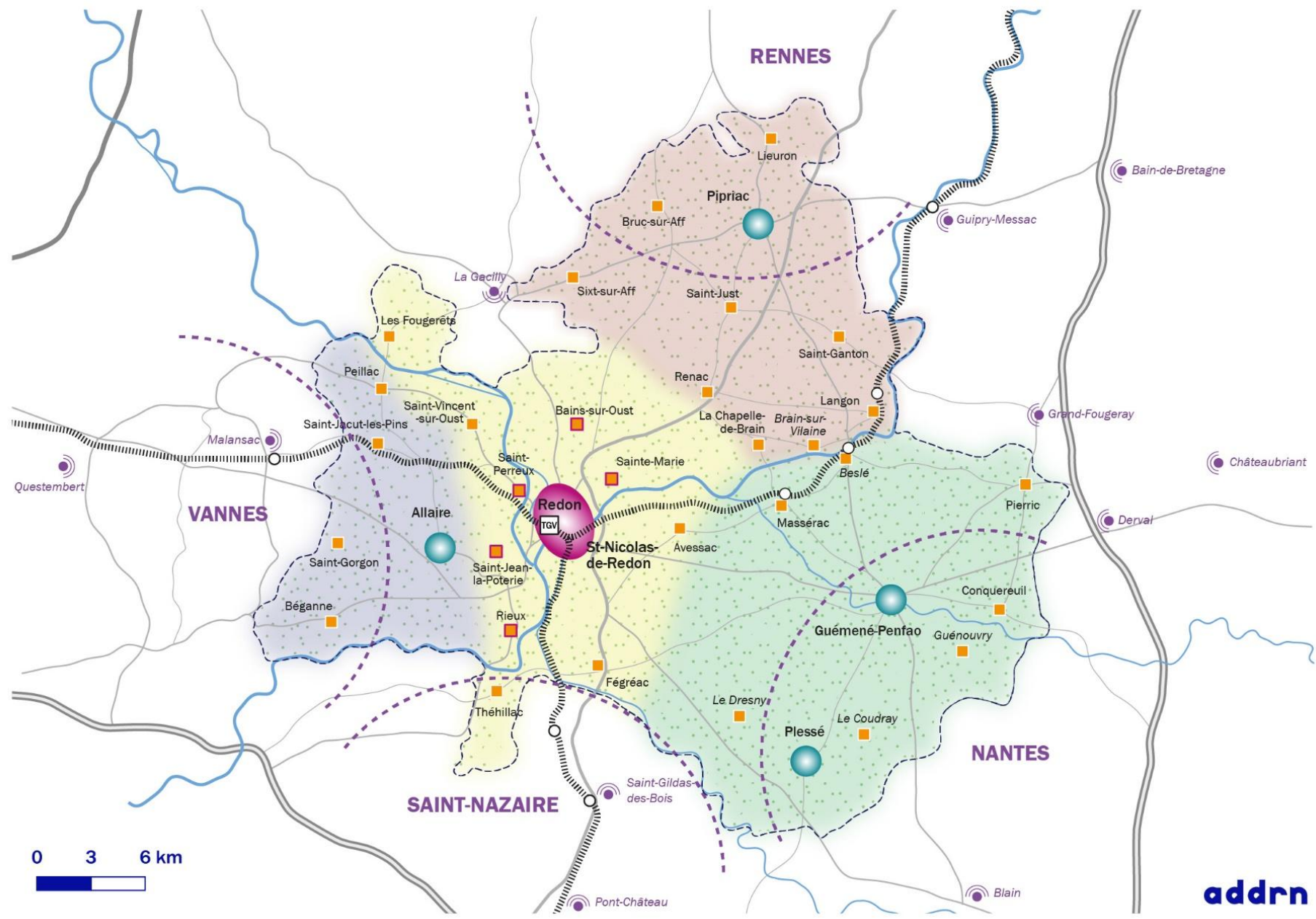


SAINT-VINCENT-SUR-OUST
Maire : Pierrick Le Boterff
1 528 habitants / 15,7 km²

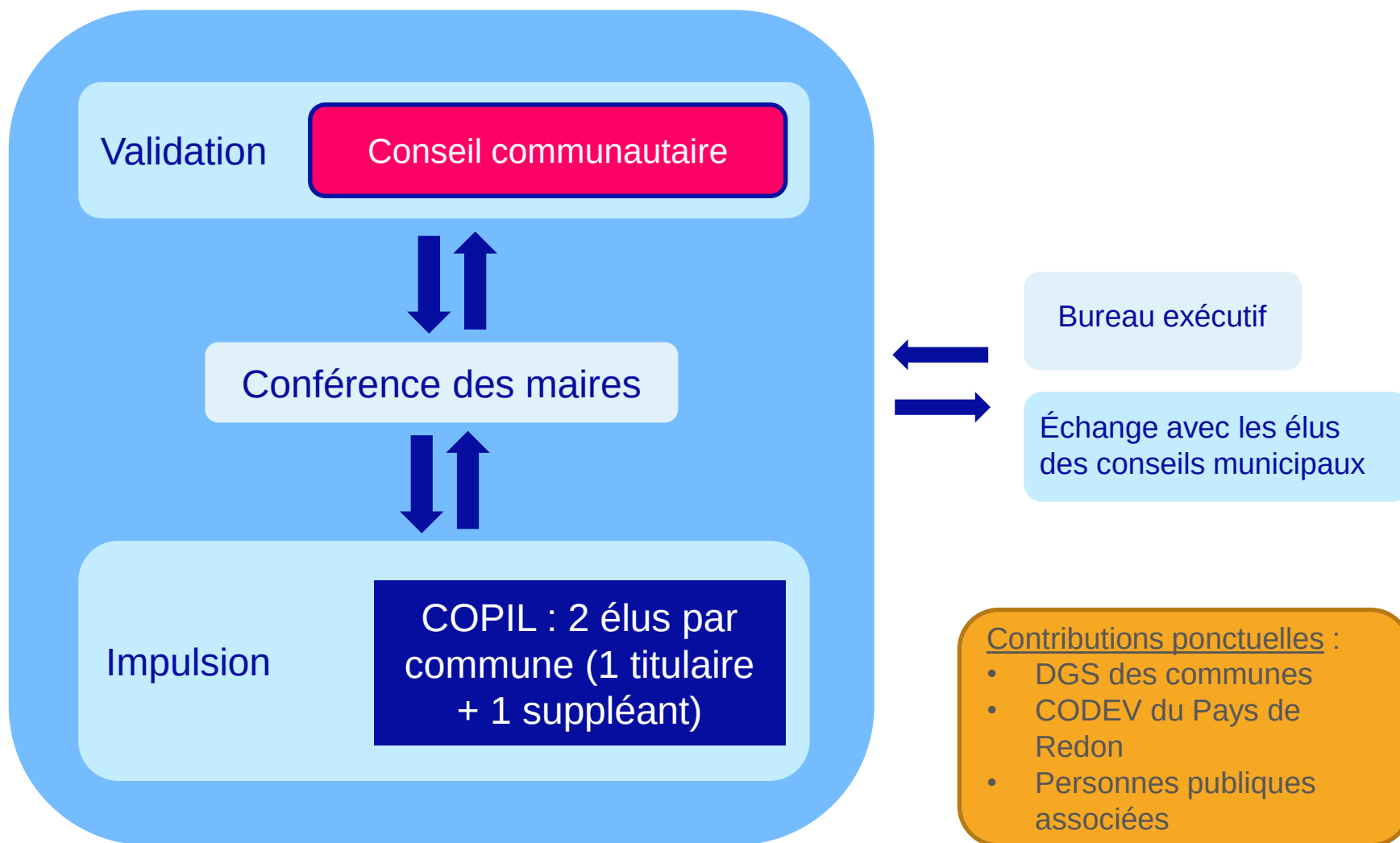


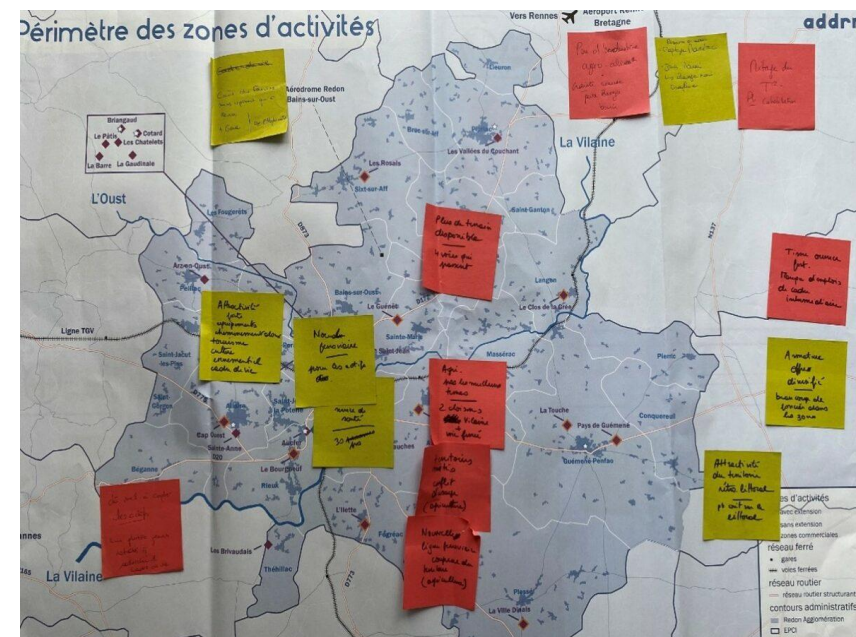
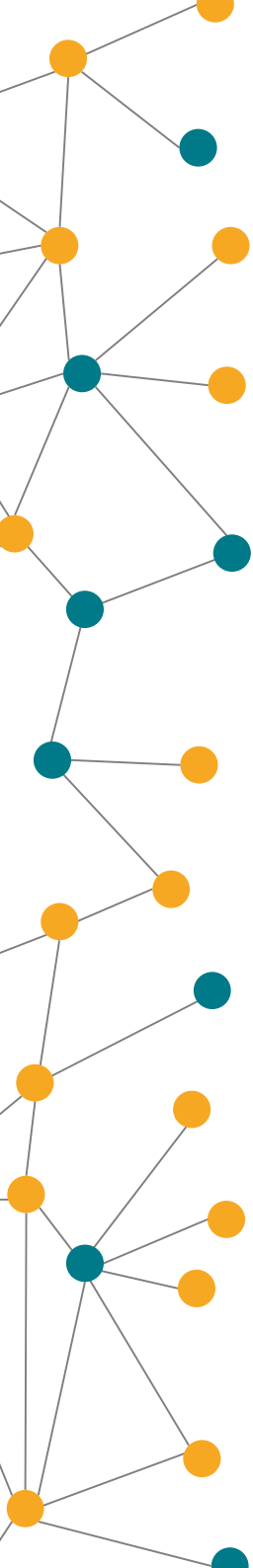
THÉHILLAC
Maire : Christian Lemée
596 habitants / 14,5 km²

L'organisation territoriale de l'agglomération dans le SCoT

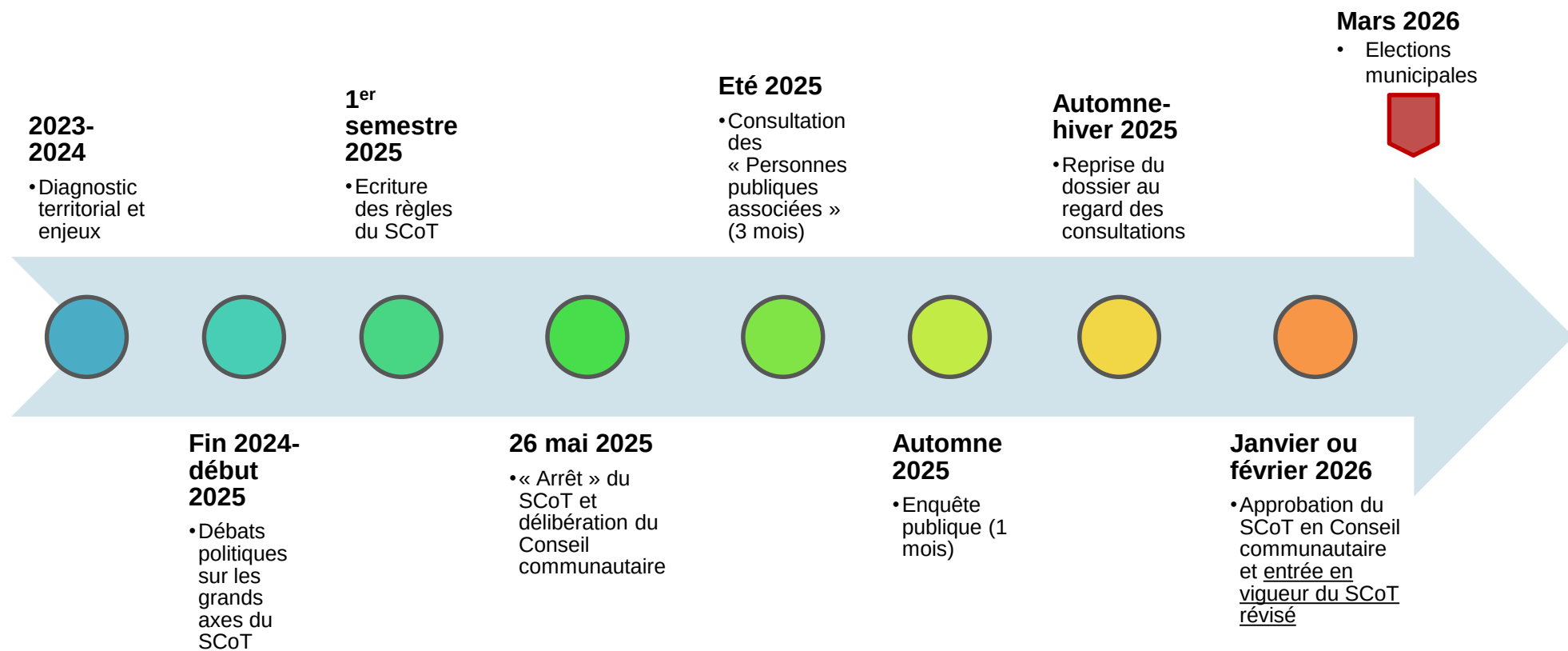


La gouvernance du SCoT





Le calendrier de la révision du SCoT



Le diagnostic synthétique du SCoT

➤ Une proximité préservée par des centralités dynamiques et conviviales

- + Des centralités garantes d'une qualité de vie
- Une offre en commerces et services encore fragile et une réponse partielle au besoin en logement de la population

➤ Le coeur urbain redonnais : confluence des dynamiques du territoire

- + Un coeur urbain actif et structurant pour le territoire
- Mais peu habité malgré son dynamisme

➤ Des pratiques et des usages structurés autour de bassins de vie

- + Un maillage territorial organisé en bassins de vie et structuré autour du Coeur urbain, des pôles d'équilibre et des bourgs ruraux
- Mais un territoire dépendant des infrastructures routières et ferroviaires

Vulnérabilités

- Un coeur urbain enserré par l'eau
- Une dispersion de l'urbanisation et de la population
- Un territoire étendu et une dépendance à la voiture
- Une forte structuration du commerce de périphérie

Résilience

- Un coeur urbain dynamique qui limite la dépendance aux autres territoires
- Un maillage des centralités garant de la proximité et de la qualité de vie
- Des bassins de vie garants d'un équilibre territorial

Le diagnostic synthétique du SCoT

➤ Des ressources écologiques singulières mais un territoire vulnérable

- + Une diversité de paysages support d'un cadre de vie de qualité ainsi que des transitions du territoire
- Des espaces qui restent sous pression et qui sont soumis à des risques.

➤ L'agriculture comme lien commun

- + Un tissu agricole actif et moteur des transitions
- L'agriculture reste une activité soumise aux pressions foncières et socio-économiques

➤ Des qualités naturelles supports de pratiques et d'usages

- + Une offre « nature » à destination des habitants et des excursionnistes
- Mais un rayonnement local et limité

⚙️ Vulnérabilités

- Des risques et des aléas climatiques
- Des activités humaines déqualifiant et banalisant les paysages

⚡ Résilience

- Un paysage ressource incarnant l'identité du territoire et support des transitions
- Des qualités environnementales génératrices d'aménités et de pratiques (habitantes comme touristiques)

Le diagnostic synthétique du SCoT

➤ Une accessibilité et un positionnement stratégique

+ Un positionnement carrefour

- Mais dépendant de la connectivité à Redon

➤ Une dynamique d'accueil portée par une offre de logements à destination des familles mais des parcours résidentiels incomplets

+ Un accueil de population modéré grâce à une accessibilité du marché immobilier

- Mais des parcours résidentiels incomplets voire bloqués



Vulnérabilités

➤ Une ambivalence entre éloignement et accessibilité des pôles urbains

➤ Des logements, services et équipements répondant partiellement aux besoins de la population et fragilisant la dynamique d'emploi



Résilience

➤ Une opportunité de positionnement géographique

➤ Un bassin d'emploi conforté par les ressources et l'offre d'enseignement

➤ Un cadre de vie, un parc de logement abordable et une dynamique d'emploi favorisant l'ancrage de la population

Le Projet d'Aménagement Stratégique



UN TERRITOIRE RAYONNANT ET EXCEPTIONNELLEMENT CONNECTÉ

-  **Conforter les filières économiques** qui bénéficient du positionnement géographique du territoire pour faciliter l'accès à l'emploi pour tous
-  **Organiser l'armature des lieux économiques** dans une logique de sobriété
-  **S'appuyer sur l'offre ferroviaire exceptionnelle** comme levier potentiel de développement urbain (1 gare TGV, 3 gares de proximité)
-  **Développer une mobilité durable** comme vecteur de développement, favorisant la proximité et le lien entre les communes



Le Projet d'Aménagement Stratégique



**UN TERRITOIRE
SOLIDAIRE ENTRE LA
VILLE-CONFLUENCE, LES
PÔLES D'ÉQUILIBRE ET
LES BOURGS RURAUX**

**Affirmer le maillage
territorial bénéficiant à
toutes les communes et
garant de la qualité de vie**

**Diversifier l'offre en
logements pour répondre aux
besoins de tous à tout âge**



Territoire de proximité

- Redon / Saint-Nicolas-de-Redon
- Pipriac
- Guéméné-Penfao / Plessé
- Allaire

Aires d'influence

- articuler le développement avec les territoires voisins
- coopérations et mise en réseau avec les territoires extérieurs

Polarités

- le cœur urbain et les bourgs ruraux de sa première couronne
- les pôles d'équilibre
- les bourgs ruraux et secondaires
- préserver une campagne habitée

Le Projet d'Aménagement Stratégique

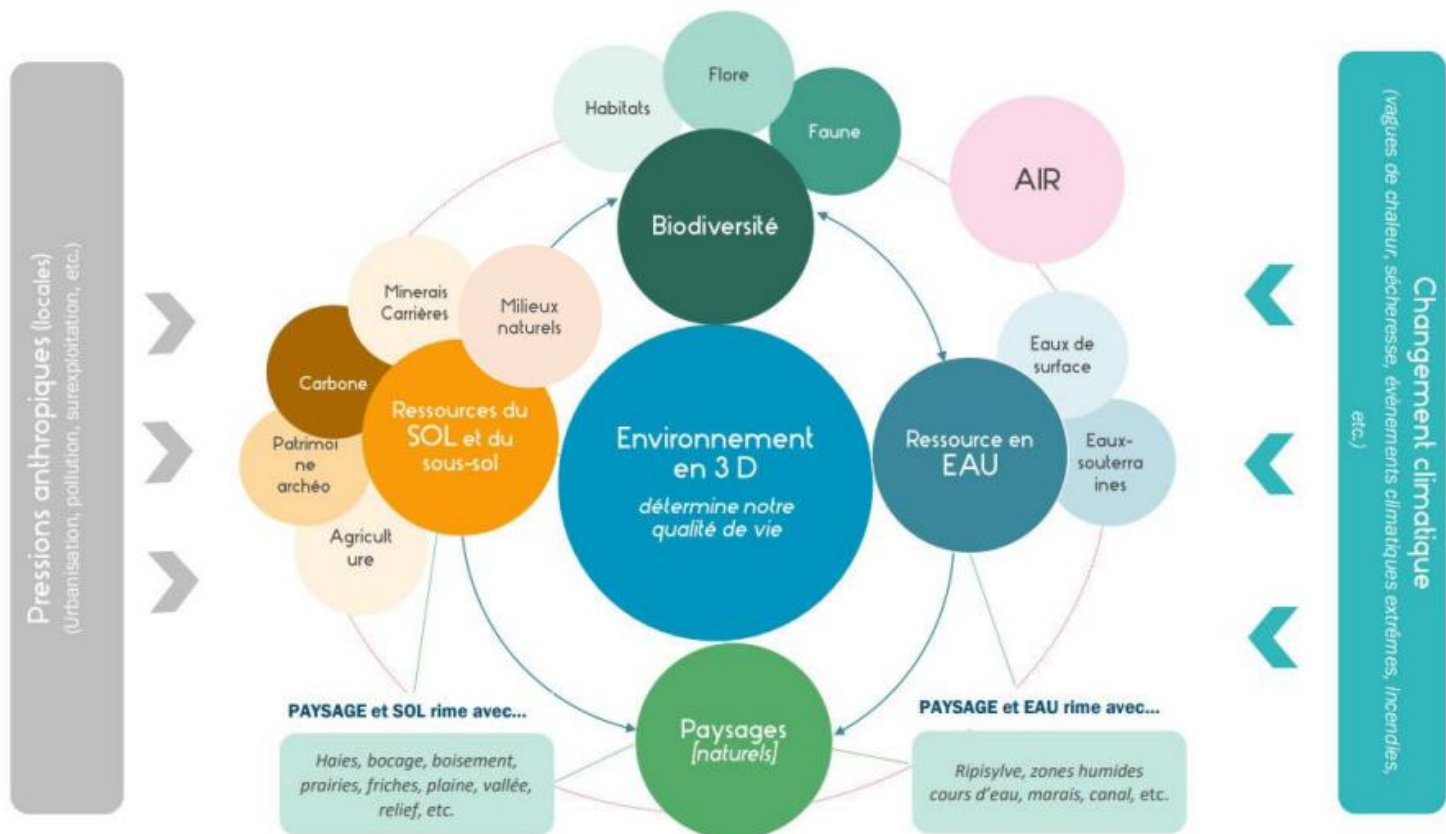


UN TERRITOIRE RESSOURCE ET RÉSILIENT FONDÉ SUR LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET VECTEUR DE BIEN-ÊTRE

🎯 Révéler un socle écologique, paysager et patrimonial garant de l'identité du territoire

🎯 Valoriser et gérer durablement les ressources dans leurs multiples usages (énergie, eau, sol et sous-sol)

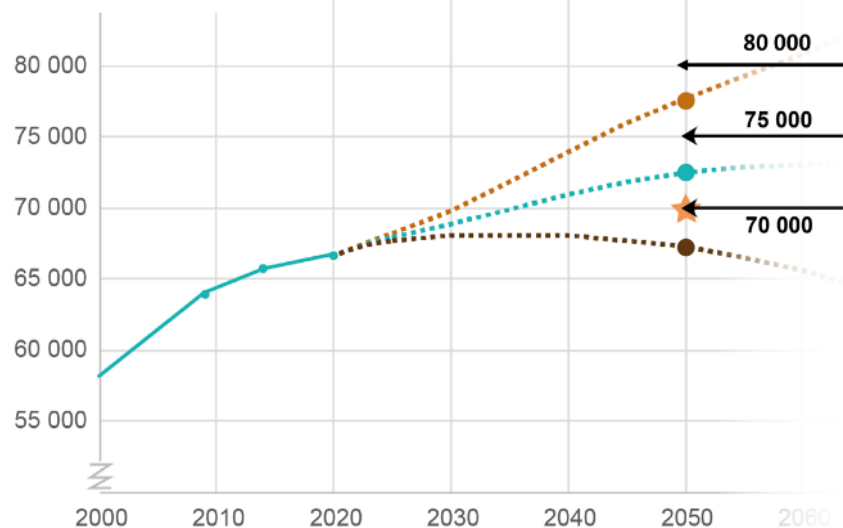
🎯 Assurer une gestion économe du foncier



adren

Les trajectoires du SCoT

1 FOURCHETTE DÉMOGRAPHIQUE



> Scénario « ambitieux et volontariste »

80 000 habitants en 2050

+ 0,61 % par an

+ 13 273 habitants

+ 21 237 par le solde migratoire

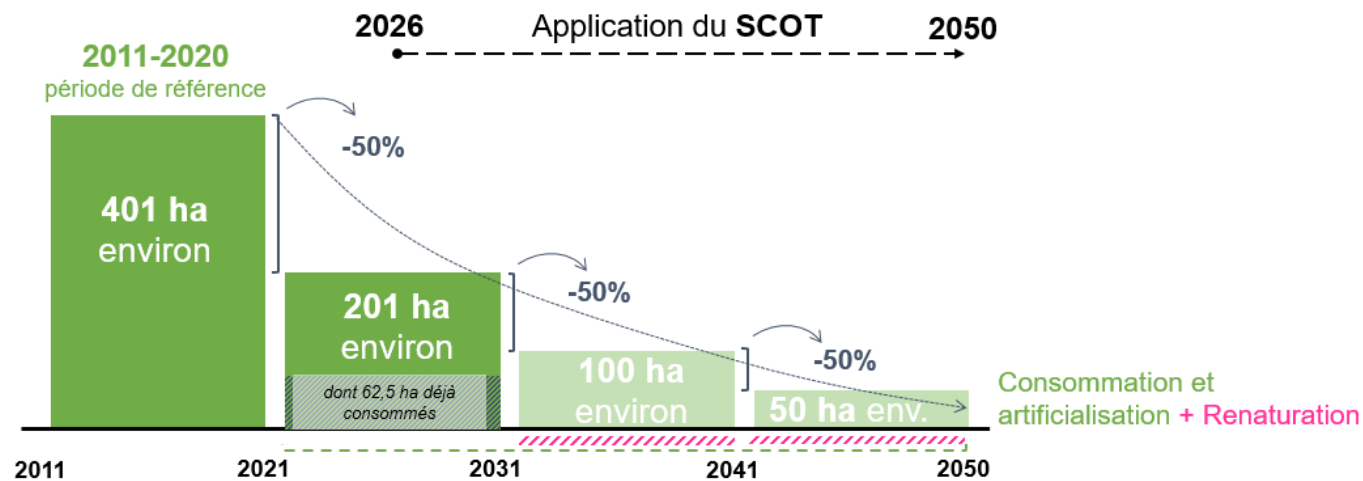
> Scénario « ambitieux mais réaliste »

75 000 habitants en 2050

+ 0,39 % par an

+ 8 275 habitants

+ 13 237 par le solde migratoire



Consommation et
artificialisation + Renaturation

Les principales orientations réglementaires pour répondre aux enjeux relevés et aux ambitions fixées

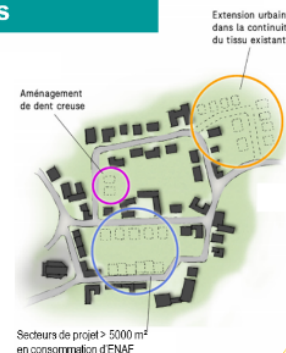
- Produire entre **235 et 330 nouveaux logements / an** d'ici à 2050
- **Diversifier l'offre de logements (T2/T3) pour tous les publics** (jeunes, primo-accédants, seniors...)
- Proposer davantage de **mixité sociale** dans les opérations d'aménagement (cœur urbain et pôles d'équilibre en priorité)
- Des **densités minimales de logements** adaptées à chaque territoire (entre 20 et 40 logements / ha) et **variables en fonction du contexte urbain et architectural**
- Viser une meilleure **adaptation des logements au changement climatique**

Priorité au renouvellement urbain avant d'envisager toute extension

Encadrer les « extensions » urbaines

Privilégier les espaces en consommation d'ENAF au sein des espaces urbanisés (> seuil de 5000 m² et soumis à OAP)

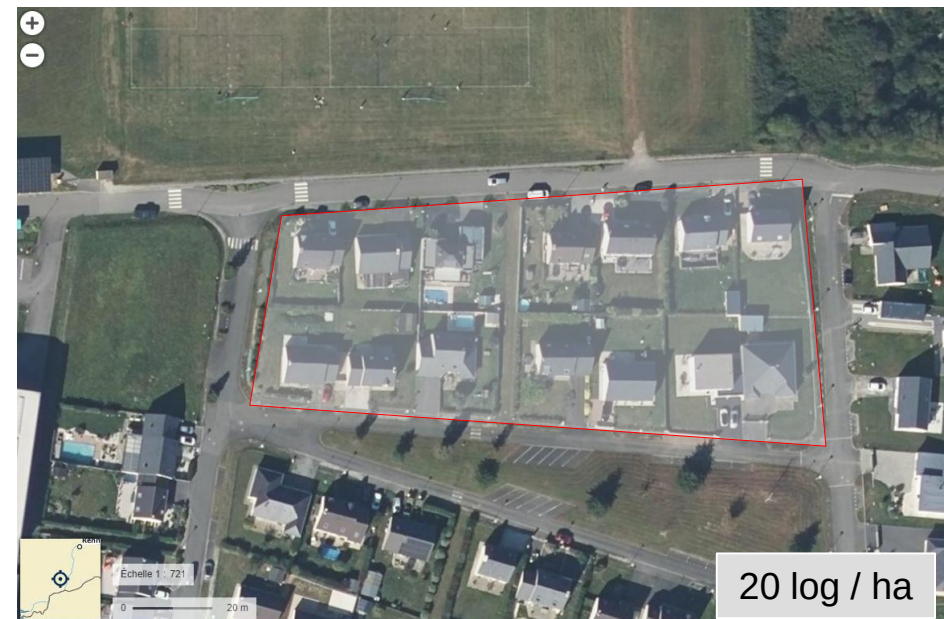
Extension en consommation d'ENAF en continuité immédiate du tissu résidentiel existant



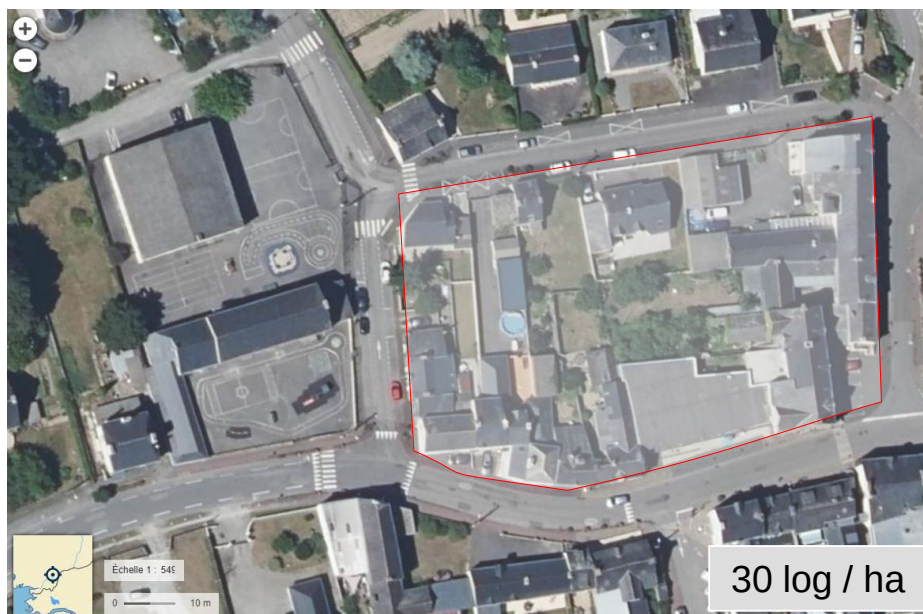
Focus sur les densités de logements : cas concrets



Saint-Nicolas-de-Redon



Pipriac



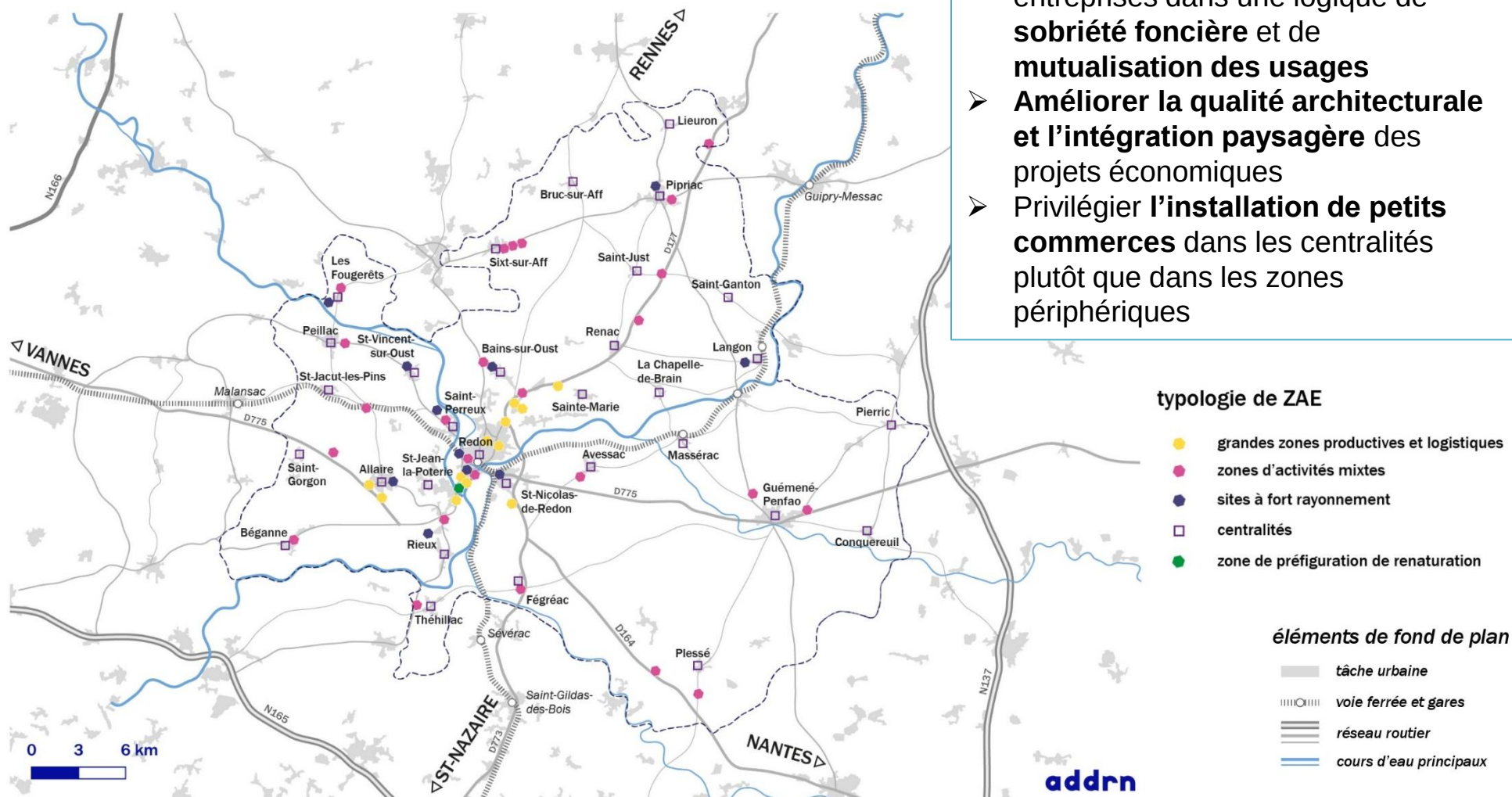
Allaire



Renac

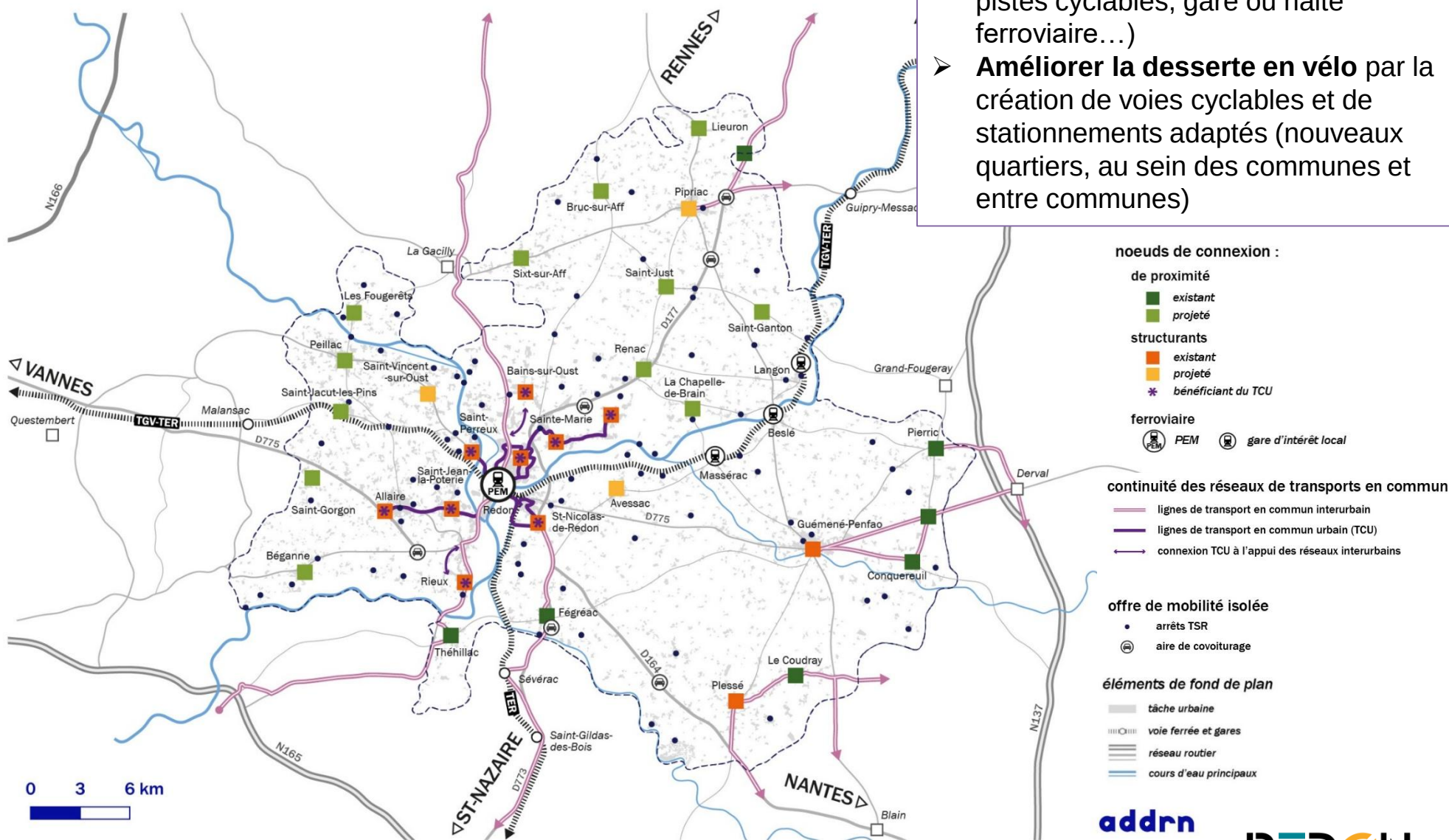
Les orientations relatives au développement économique

- Permettre l'accueil de nouvelles entreprises dans une logique de **sobriété foncière** et de **mutualisation des usages**
- **Améliorer la qualité architecturale et l'intégration paysagère** des projets économiques
- Privilégier l'**installation de petits commerces** dans les centralités plutôt que dans les zones périphériques



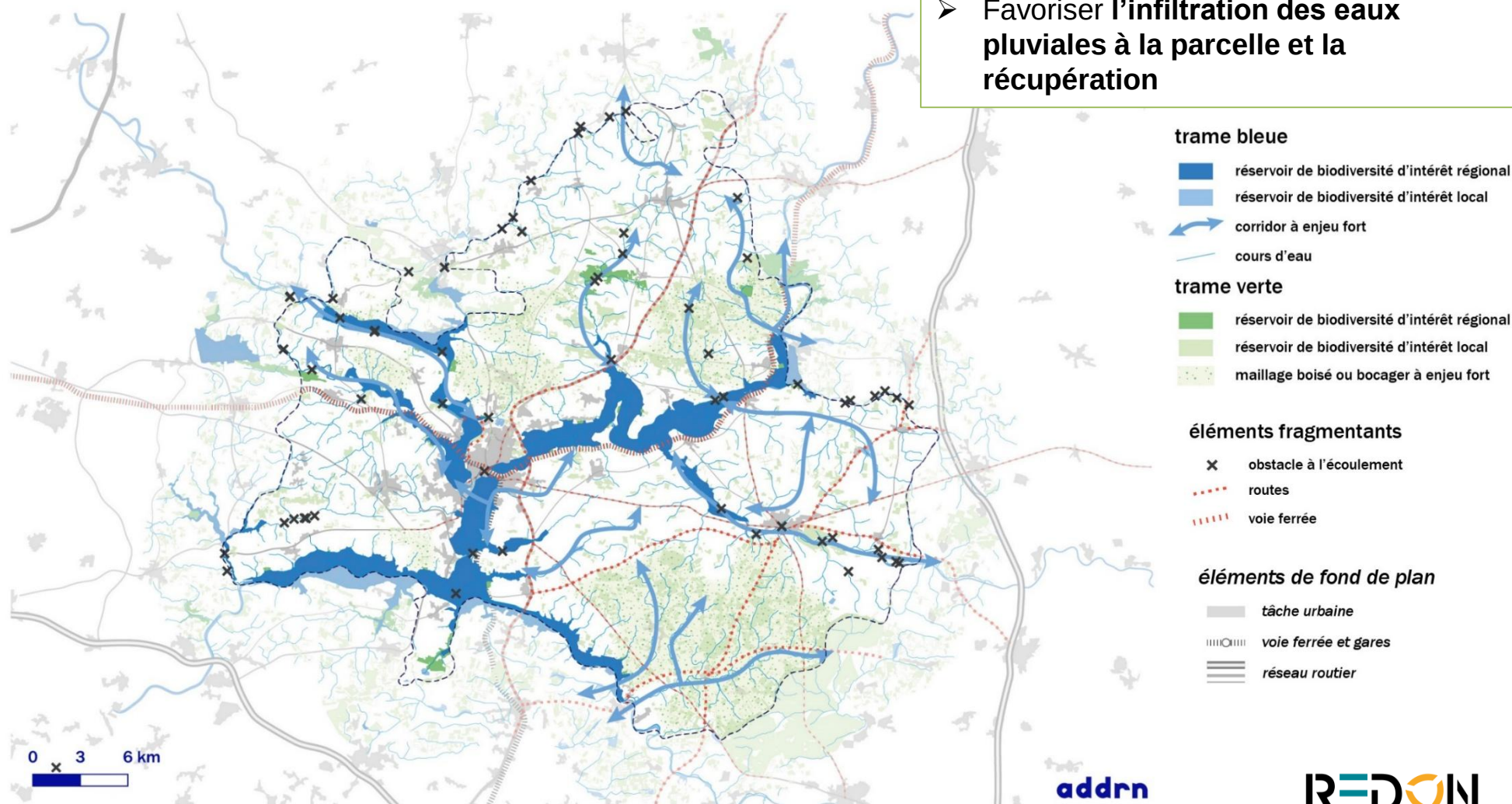
Les orientations relatives aux mobilités

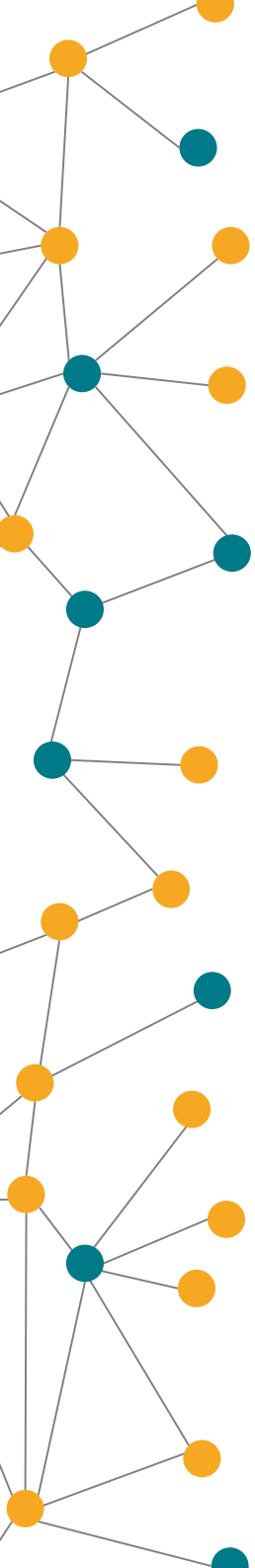
- Renforcer la **mixité urbaine et la densité** (logements, commerces, services) dans les **secteurs cumulant plusieurs modes de déplacement alternatifs** à la voiture individuelle (transports en commun, pistes cyclables, gare ou halte ferroviaire...)
- **Améliorer la desserte en vélo** par la création de voies cyclables et de stationnements adaptés (nouveaux quartiers, au sein des communes et entre communes)



Les orientations relatives à l'environnement

- **Inventorier et préserver les espaces naturels sensibles** (zones humides, prairies, grands boisements) ainsi que les **corridors naturels** qui les relient (végétation aux abords des cours d'eau, haies bocagères...)
- **Végétaliser** pour limiter les impacts du changement climatique sur la qualité de vie
- Favoriser l'**infiltration des eaux pluviales à la parcelle et la récupération**

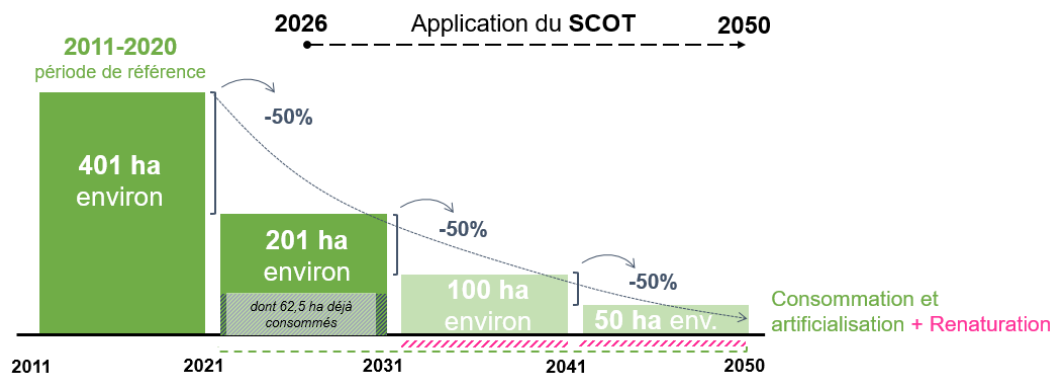




Les orientations relatives à la préservation du foncier agricole et naturel – rappels préalables

- **Consommation foncière** = utilisation de terrains naturels, agricoles ou forestiers pour construire des bâtiments, des routes ou d'autres infrastructures.
- **Les conséquences de la consommation foncière :**
 - Réduction des capacités de **stockage carbone** des sols, limitant l'absorption des gaz à effets de serre
 - Effets multiples générés par **l'étalement urbain** :
 - Hausse des **émissions de gaz à effets** de serre liée à l'usage contraint de transports motorisés
 - **Couts économiques** supplémentaires :
 - pour les ménages, notamment les plus modestes (dépendance accrue à la voiture)
 - pour la collectivité (extensions de voirie, de réseaux...)
 - Eloignement **des zones d'emplois**
 - Hausse de **l'imperméabilité des sols** et donc **moins adaptation aux événements climatiques majeurs** accentués par le réchauffement climatique (inondations, glissements de terrain...)
 - 1^{ère} cause en France de **perte de biodiversité** due à la réduction et la fragmentation des espaces naturels, entraînant la diminution des services écosystémiques rendus à la société
 - Perte de terres agricoles accentuant la baisse de **souveraineté / sécurité alimentaire**
 - environ **90% de la consommation foncière** des communes de Redon Agglomération s'est faite sur des terres précédemment agricoles
 - **Effets sur le bien-être au quotidien** : réduction de l'accès à la nature, renforcement des îlots de chaleur urbains, hausse de la sédentarité...

Les orientations relatives à la préservation du foncier agricole et naturel – projections de la trajectoire de réduction



À horizon du SCOT, 352 ha à répartir (dont 62,5 ha déjà consommés depuis aout 2021) :

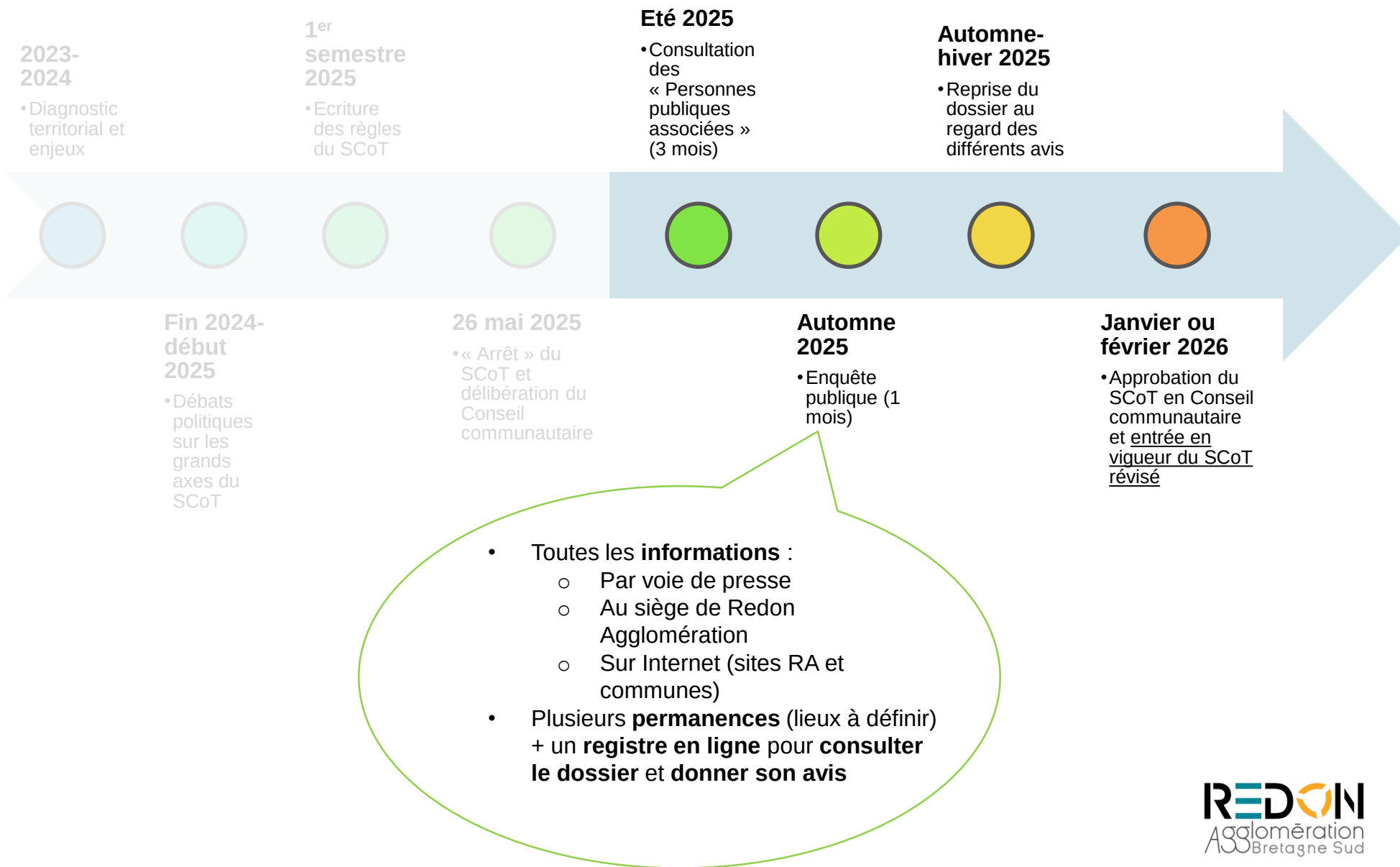
- À 70% pour le **développement résidentiel = 246 ha** (dont 54,5 ha depuis aout 2021)
 - Logements (rappel : entre 235 et 330 logements à produire par an, pas seulement en extension)
 - Équipements communaux
 - Voirie d'accès / espaces publics
- À 25% pour le **développement économique = 88 ha** (dont 5,4 ha depuis aout 2021)
 - Industrie
 - Artisanat
 - Tertiaire
 - Commerce
 - Voirie d'accès / espaces publics / stationnement
- À 5% pour une **enveloppe de solidarité = 18 ha**
 - Équipements intercommunaux (eau/assainissement, déchets, aires de covoiturage, loisir/tourisme, voies vertes, aires des gens du voyage)
 - Production ENR (selon modalités de l'arrêté du 29/12/2023)

A répartir entre
territoires de proximité
ou par strate de
l'armature



Pour tout le territoire
de Redon
Agglomération

La suite : organisation de l'enquête publique



Compte-rendu – réunion publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Redon Agglomération

Date : mardi 6 juin 2025

Lieu : Ciné Manivel, Redon

Nombre de participants : 51

Début de la réunion publique à 18h.

M. Duchêne, vice-président de Redon Agglomération en charge du SCoT, introduit la réunion. Il rappelle le travail engagé avec les élus communautaires depuis avril 2023 qui ont amené le SCoT à être arrêté fin mai 2025.

Il rappelle notamment l'opportunité de pouvoir envisager l'aménagement du territoire à échelle plus large que la commune et l'originalité d'avoir un EPCI à l'échelle des 31 communes. Parallèlement, il est rappelé le passage des PLU communaux à l'élaboration d'un PLUi sur le même périmètre que le SCoT, avec des réunions publiques sur le PLUi prévues à l'automne 2025.

Enfin, il rappelle que le SCoT est un document intégrateur de différentes politiques publiques et qu'il doit s'adapter au contexte législatif en vigueur, notamment au regard de la loi Climat et Résilience impliquant une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Emmanuel Ami, chargé de mission SCoT à Redon Agglomération, présente :

- l'ordre du jour de la réunion
- une vidéo introductive relative à l'aménagement du territoire et à l'outil « SCoT »
- les grandes thématiques traitées dans un SCoT
- l'environnement normatif du SCoT
- la composition communale de Redon Agglomération
- la gouvernance du SCoT
- le calendrier de la procédure de révision du SCoT
- les principaux enjeux issus du diagnostic territorial
- les principaux objectifs inscrits dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT
- les trajectoires démographiques et de sobriété foncière à horizon 2050
- les objectifs du SCoT relatifs à la production de logement
- un focus sur la diversité des densités résidentielles
- les principales orientations relatives au développement économique, aux mobilités et à l'environnement
- un focus sur les objectifs de diminution de la consommation foncière
- l'organisation de l'enquête publique prévue à l'automne 2025

Suite à cette présentation synthétique, les participants ont pu poser leurs questions ou faire part de leurs remarques :

Q : La densification résidentielle risque d'augmenter les hauteurs de construction ou de réduire la taille des logements.

- Il existe plusieurs formes de densification : optimiser le bâti existant, mobiliser les logements vacants, requalifier les friches ; etc. Il s'agit de repenser l'existant. Le SCoT a montré la prépondérance de grands logements sur le territoire. Le SCoT propose une diversification du parc de logements, impliquant de construire davantage de petits logements (T2/T3). Cette ambition répond à la fois à cet objectif de diversification ainsi qu'aux objectifs de sobriété foncière et de protection des terres agricoles. L'augmentation des densités doit être adaptée au cas par cas en fonction des contextes urbains, architecturaux et paysagers.

Q : La topographie de certaines communes (fortes pentes) peut compliquer l'usage du vélo, en particulier pour les personnes âgées. Ces enjeux d'accessibilité sont à prendre en compte dans la planification.

- Le développement des mobilités douces permet de fournir aux habitants une alternative à la voiture individuelle. L'usage du vélo (et notamment du vélo électrique) peut y participer en fonction du contexte individuel, topographique et est dépendant des aménagements cyclables, qui sont à développer et à structurer.

Q : Certaines communes ont déjà fourni des efforts importants pour réviser leur PLU et réduire leur consommation foncière. Le ZAN risque de contraindre encore plus les communes. Aussi, les habitants ne sont pas informés de cette nouvelle loi et ne sont pas préparés à faire face à de tels changements, il faudrait que les communes disposent d'outils de sensibilisation.

- Le SCoT dispose d'une trajectoire progressive de réduction de la consommation foncière. Les communes sont invitées à échanger au sein de leur territoire de proximité respectifs : chaque commune, dans le cadre du PLUi devra s'interroger sur ces besoins réels en matière de foncier résidentiel ou économique. Dans un premier temps, il est nécessaire d'observer les tissus urbains existants (espaces libres dans les bourgs, friches, logements vacants...) avant de chercher à s'étendre sur des terres agricoles ou naturelles. La réduction progressive de -50% de consommation foncière par décennie s'applique pour l'ensemble du territoire de Redon Agglomération et non pour chaque commune.
- La sensibilisation des habitants aux questions de sobriété foncière passe par l'information, la participation active, la pédagogie et le partage d'expériences concrètes. Il s'agit à terme de construire une culture commune de la sobriété foncière, en montrant que chacun a un rôle à jouer pour préserver les terres agricoles et naturelles. Cela implique d'intégrer les habitants le plus en amont possible des projets, d'informer sur les enjeux et les bénéfices de ces mesures, d'utiliser des exemples concrets et des outils pédagogiques, de favoriser le dialogue et de relier sobriété foncière et qualité de vie par exemple.

Q : Pourquoi les activités associatives et culturelles, qui participent beaucoup au dynamisme du territoire, n'ont-elles pas été mentionnées ? Quels moyens sont fixés dans le SCoT pour produire des logements bon marché ?

- Ces aspects ont bien été pris en compte. Même s'ils n'ont pas été détaillés lors de la présentation, ils figurent dans les documents du SCoT. L'économie sociale et solidaire, ainsi que le tissu associatif caractéristique de l'identité du territoire ont bien été pris en compte. Néanmoins, le SCoT ne peut pas traiter l'ensemble des enjeux liés à la vie associative. En ce qui concerne le soutien financier pour l'habitat, des dispositifs existent pour accompagner les collectivités et les habitats (ex : bail réel solidaire). Il appartient à l'Agglomération de s'emparer de ces outils. Le PLH de REDON Agglomération prévoit également un certain nombre de logements, dont sociaux.

- Les difficultés à attirer les bailleurs sociaux nécessite de travailler à une échelle plus large qu'à celle de la commune, afin de mieux répartir les logements sociaux sur le territoire.

Q : Il existe encore des petites zones artisanales classées en zone agricole depuis plusieurs années, à quel moment seront-elles réintégrées en zone artisanale ?

- Ce travail sera réalisé dans le PLUi (le zonage ne correspond pas toujours à la réalité ou à l'utilisation du terrain) afin de corriger les éventuelles erreurs présentes dans les PLU communaux.

Q : Comment réussir à résorber la vacance ? Comment les communes peuvent-elles empêcher que des grandes parcelles libres situés proches du centre-bourg soient utilisées pour construire peu de logements ?

- Les communes peuvent lutter contre la vacance en combinant identification fine des logements vacants, accompagnement et incitations auprès des propriétaires, mesures fiscales, programmes de rénovation et coordination locale. Ces actions permettent de remettre sur le marché des logements existants, de revitaliser les territoires et de limiter la construction neuve sur des espaces naturels ou agricoles.
- Les communes peuvent empêcher la sous-utilisation des grandes parcelles proches du centre-bourg en s'appuyant sur leur PLU et le futur PLUi (densité minimale, OAP), en instaurant un sursis à statuer ou en maîtrisant le foncier. Ces outils permettent de garantir que ces emplacements stratégiques contribuent à la revitalisation et à l'attractivité du centre-bourg.

Q : Comment le SCoT prend-il en compte les enjeux miniers, dans un contexte de prospection du sous-sol sur le territoire ? (cf. fiche en fin de compte-rendu)

- Cette thématique fait l'objet d'un encadrement précis dans le SCoT, qui intègre les prescriptions des Schémas régionaux des carrières. Tout projet devra être compatible avec les orientations du SCoT en matière de protection des milieux naturels (continuités écologiques, ressource en eau) et des paysages et mettre en place des dispositions de manière à limiter les nuisances auprès des secteurs résidentiels.

Q : Comment le SCoT se saisit-il de la question de la qualité des eaux potables ? (cf. fiche en fin de compte-rendu)

- Le SCoT prévoit notamment :
 - d'organiser le développement urbain futur au sein des secteurs pourvus d'un système d'assainissement collectif ou non collectif respectant le schéma directeur et les zonages d'assainissement et d'eaux usées ;
 - d'améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement collectif et individuel des eaux usées ;
 - de limiter les impacts des systèmes d'assainissement non collectifs sur les milieux naturels récepteur ;
 - d'encadrer fortement les constructions à proximité des captages d'eau potable ;
 - de préserver les espaces naturels contribuant à garantir la qualité de la ressource en eau ;

Néanmoins, le SCoT ne peut pas agir réglementairement sur les pratiques agricoles et notamment l'usage des produits phytosanitaires sur les parcelles agricoles.

Q : Est-il prévu de réaliser un plan paysage dans le SCoT ?

- Le SCoT dispose d'un panel important d'orientations relatives à la préservation et la mise en valeur des paysages. A ce stade, les élus ne se sont pas saisis de l'outil « Plan paysage » mais cela pourrait être intéressant d'y réfléchir afin d'enrichir le SCoT et les autres politiques publiques de REDON Agglomération.

Q : Le SCoT intègre-t-il le projet de rénovation de la ligne Rennes-Redon (LNOBPL) ?

- Le SCoT intègre ce projet et rappelle l'importance de la desserte de la ville de Redon mais à ce stade, aucun faisceau ni tracé ne sont clairement définis. C'est un projet de très long terme (horizon 2045).

Q : Au-delà des grandes ambitions du SCoT, comment mettre en œuvre ces orientations afin qu'elles ne restent pas de simples intentions ?

- Le PLUi est l'outil règlementaire qui viendra en traduction de ces intentions. La concrétisation de ces objectifs passe par le PLUi. Aussi, le SCoT dispose d'un programme d'actions avec des indicateurs et des outils qui peuvent être saisis par les communes ou les politiques publiques de REDON Agglomération. Le SCoT devra réaliser un bilan 6 ans après son approbation afin de faire le point sur la mise en œuvre de ces orientations.

Fin de la réunion publique à 20h.

Fiche « questions » (à remettre en fin de réunion)

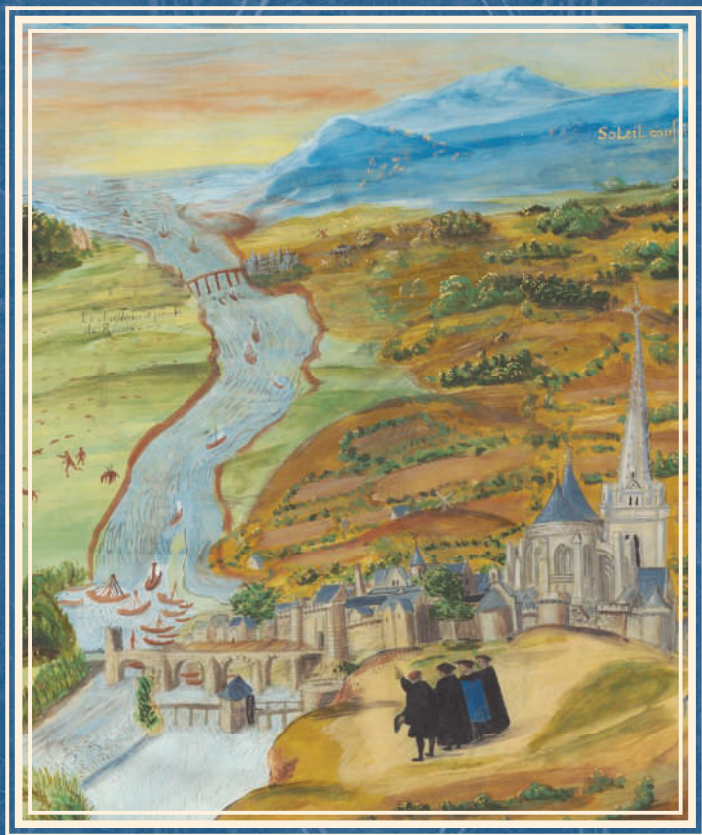
① EAU POTABLE

- A horizon 2050, jusqu'à ce qu'il soit mis en place pour la potabilité de notre eau ?
beaucoup de territoires retrouvent de l'eau des pfas et des produits venant des engrais et pesticides rendant non potable l'eau.

② PROJET MINIER (nord de l'aglo.)

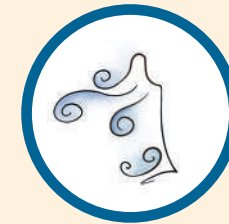
- où en est ce projet ?
 - risque de détériorer les captages d'eau potable
20 communes concernées
-
-
-
-

CARTULAIRE 2050



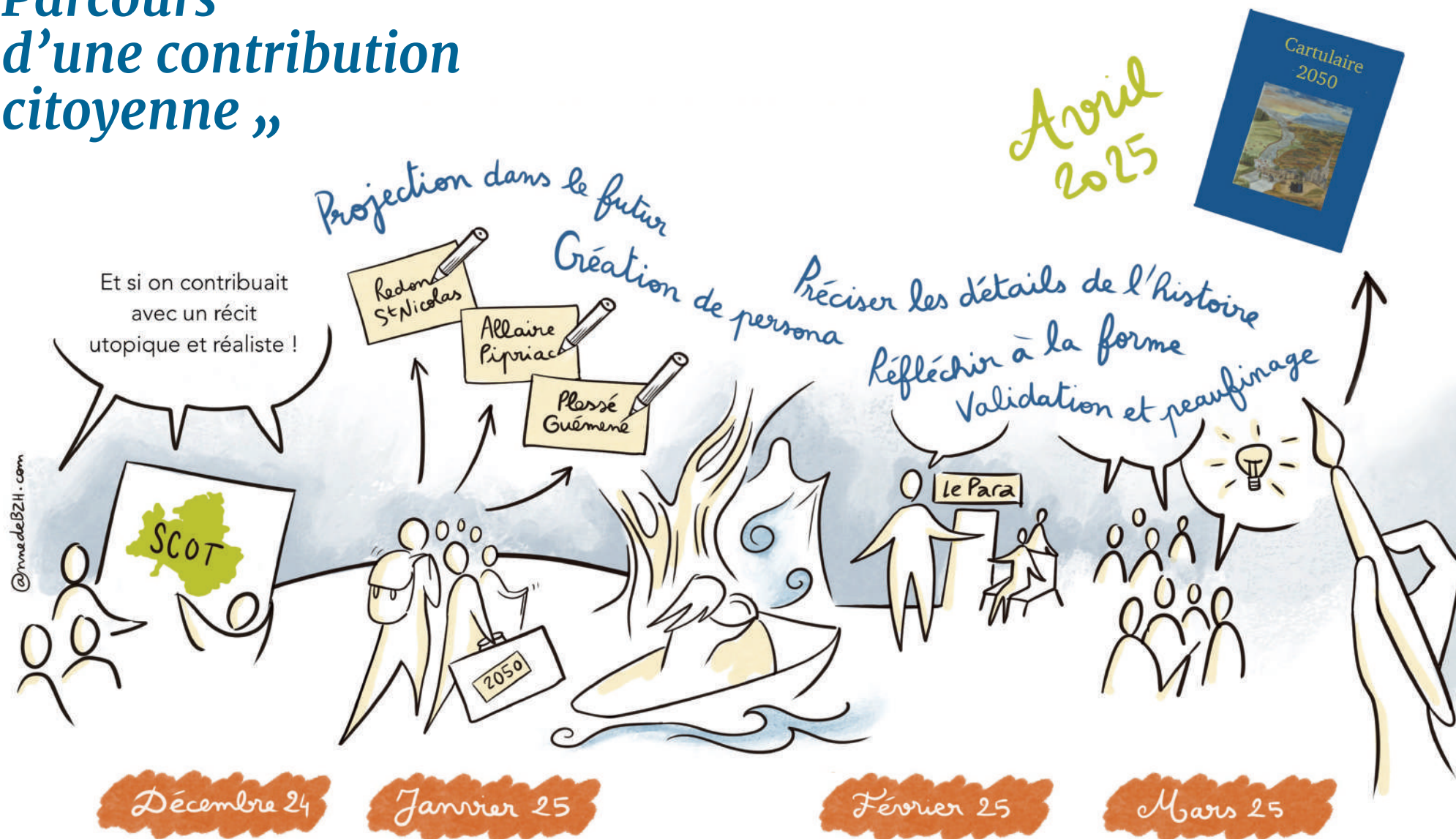
Récits pour un territoire radieux

CARTULAIRE 2050



PARCOURS D'UNE CONTRIBUTION CITOYENNE	5
SITUONS NOS RÉCITS	6
LA LETTRE D'EMMANUELLE	8
Redon / Saint-Nicolas-de-Redon	
LE RÉCIT DE LA DAME BLANCHE	12
Plessé / Guémené-Penfao	
LE RÉCIT D'HUBERT, LE VIEUX CHATAÎGNER	16
Allaire / Pipriac	
NOS SENSIBILITÉS	20

“Parcours d’une contribution citoyenne ,”



7

Séances de 2h

29

Participant.es

12

Communes représentées

“ Situons nos récits ,”

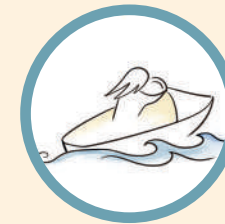
Éducation
Habiter & agir
Nature Santé
Bien vivre ensemble
Gouvernance partagée
S'informer



2050

EN PAYS DE REDON

Hubert,
le vieux chataîgnier
Allaire / Pipriac



Emmanuelle
Redon /
Saint-Nicolas-de-Redon



La Dame Blanche
Guémené-Penfao / Plessé





Lettre d'Emmanuelle à Jean-Jacques

*Engagée dans la vie de ma commune, j'ai choisi l'habitat intergénérationnel.
Indépendante et volontaire, j'ai déjà fait le tour du monde à la voile
et je communique, en partie, via la langue des signes.
Jean-Jacques, mon grand-père, a quitté le territoire et vit en Inde.
Il est une source d'inspiration et je lui écris pour lui raconter notre quotidien,
fait d'eau et de partage.*

Salut, cher Jean-Jacques,

Mon grand-père adoré, comment te sens-tu ?
Est-ce que ta vie en Inde satisfait ton cœur, ton corps et ton esprit ?
Ici nous sommes en bonne santé et apprécions notre vie, beaucoup plus
paisible et sensible qu'avant.

Tout cela s'est organisé progressivement, pour atteindre un équilibre qui
nous réjouit. Nous avons suivi ton exemple pour réussir cette transition
et c'est ce que je vais essayer de te raconter.

Depuis la Révolution populaire de 28, les cours d'eau ne sont plus pollués
par les pesticides, l'industrie, les transports. Effectivement, pour se
déplacer on emprunte à nouveau des chaloupes, des pédalos et enfin les
navettes, à chaînes ou électriques, selon le niveau de l'eau. Le cabotage et
le fret ont repris sur la Vilaine et le Canal de Naunty à Vrest. Les métiers
de la batellerie se sont développés ces dernières décennies. Ils sont gérés
de telle sorte qu'ils soient modulables et adaptés aux besoins réels des
habitant.es, des animaux et végétaux sauvages. Grâce à ces changements,
les poissons sont revenus, plus nombreux et plus sains. On trouve même
des ornithorynques, des castors, des loutres.

Je conduis la navette R'don/Saint-Nicolas/Rieu, deux jours par semaine.
C'est devenu plus facile d'interagir depuis que la langue des signes a été
intégrée à l'école et dans la culture commune.

Autrement, je pêche des poissons qui sont distribués le mercredi au Marché
de Redon, par Bastien, un ami, poissonnier. Et, le lundi, les poissons
vont à la Cantine Libre des Hangars de la Digue, à St-Nicolas-de-Redon.
On y trouve maintenant les infos du Pays et d'ailleurs, des espaces de
jeux pour enfants, de l'habillement, du soin psychique et physique, des
ressourceries, et des ateliers de réparations low-tech, où je me rends
souvent comme usagère ou bénévole.

Les échanges s'effectuent gracieusement, ou dans certains cas en Galléco,
la monnaie locale du Pays de Redon, que tu as bien connu.

En effet, les habitant.es se sont réappropriés la valeur des biens et la monnaie, pour faciliter les échanges et le partage. Chacun.e, de la naissance à la mort, peut subvenir à ses besoins essentiels sans justification. L'accès à la santé et à l'alimentation est administré majoritairement par des habitant.es, sur le modèle des caisses de sécurité sociale, et les aliments et soins sont produits et maîtrisés localement pour un accès à toutes.

Bien que le centre soit plus animé que dans ton temps, la ville est bien plus calme et plus tranquille depuis la mutualisation des moyens de transports. Moins de route, moins de bruits, plus de bâtiments à occuper pour faire vivre la ville, autour de deux espaces vivants et culturels, le quartier de Bellevue et Le Centre-La Digue-Le Port.

On trouve encore plus d'animations culturelles maintenant, avec le Manivel qui accueille des spectacles en tout genre et des résidences en plus des projections, comme au Canal-Théâtre. Le Transfo propose de nombreuses animations en extérieur, et le Centre ainsi que les berges sont animées de spectacles vivant, fanfares, chorales... tous les premiers dimanches du mois, de Redon à Saint-Nicolas, ainsi qu'à Rieux et Fégréac.

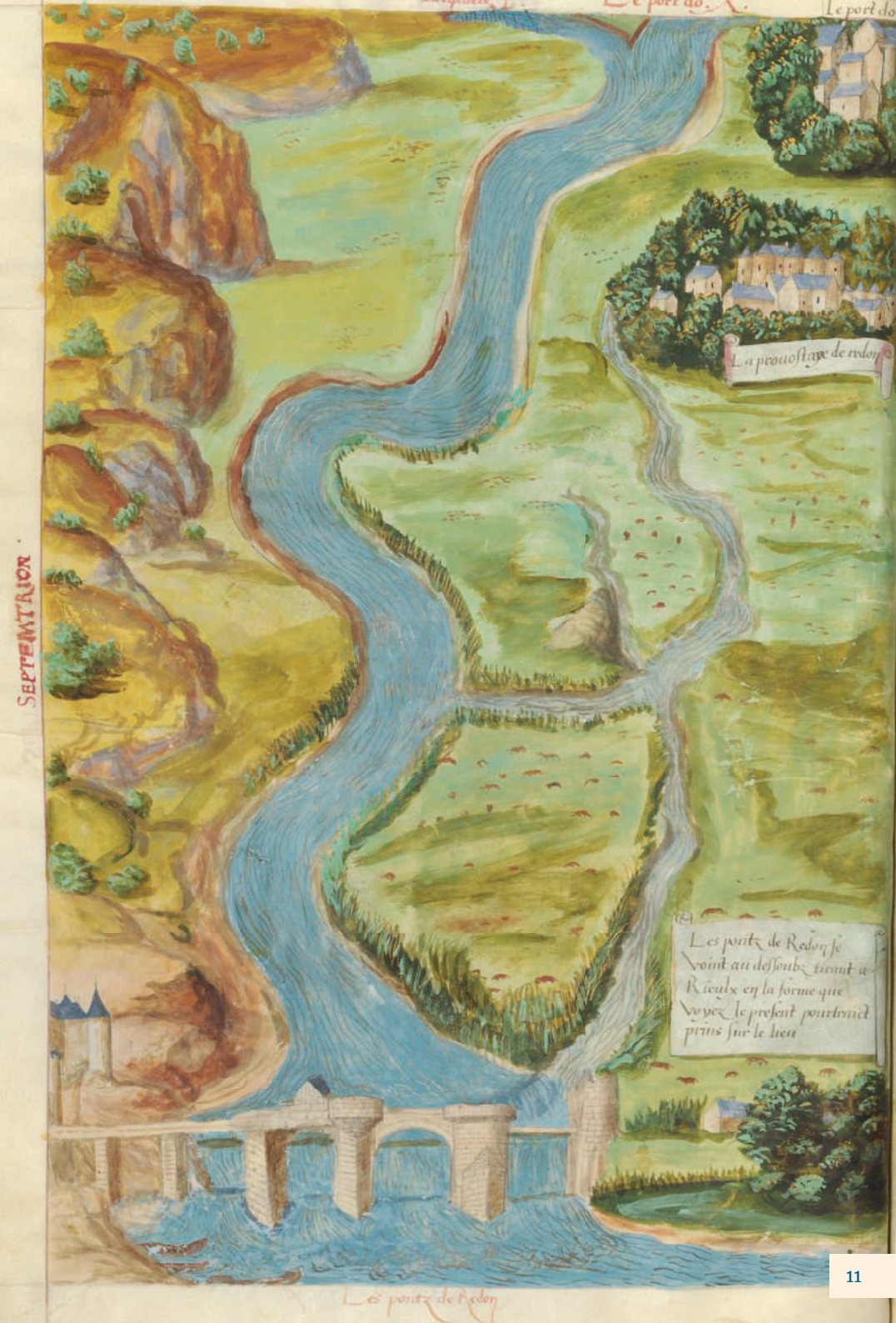
D'ailleurs, adossées à la longère du Transfo, on trouve quelques habitations sur pilotis, intergénérationnelles et inclusives. Elles sont nombreuses à avoir vu le jour, dans le coin. J'y vis, avec Lyah, ton autre petite fille, sa compagne et leur enfant, avec Papa, Sacha et les enfants, Akim et Louna. On a construit ces habitations durant des chantiers communs, très joyeux. On y a appris à travailler le bois et à le colorer avec des ocres locales.

Voilà, mon cher grand-père, j'espère avoir réussi à te faire ressentir et toucher du doigt notre bonheur quotidien, notre vie riche de partage, d'entraide, de joie, de douceur et d'amour entre toutes les générations, les humains et les non-humains.

Merci à toi de nous avoir laissé prendre les rênes de notre existence pour créer ce monde paisible et tellement plus soutenable.

Nous pensons à toi et t'envoyons beaucoup d'amour.

*Emmanuelle,
ta pirate des marais*



Récit de la Dame Blanche



Je suis la Dame Blanche, celle de l'Île-aux-pies à Bains-sur-Oust.

*Douée d'une capacité à me connecter à la mémoire des gens,
en posant ma main sur leur épaule, je peux sillonner leurs souvenirs,
tout comme je parcours le territoire, en suivant les cours des rivières.*

L'Oust, canalisée il y a plusieurs siècles, m'a conduite en barque jusqu'au canal. Je me suis ensuite laissée porter par les airs en survolant Redon car l'agitation de la ville troublait ma perception.

J'ai suivi le cours de la Vilaine, dont le débit a bien augmenté en 30 ans. Il est tout de même mieux géré depuis que des mesures d'hydrologie régénérative ont été mises en place. Puis, j'ai rejoint l'Isac et son cours bordé de marais et de forêt.

Là, au milieu d'un bois, j'aperçois des enfants qui se dirigent vers une clairière, accompagnés par une adulte. Ce groupe se disperse dans l'espace, ouvert et entouré d'arbres. Et chacun.e explore en silence ce qui l'entoure. Je pose ma main sur l'épaule de l'adulte attentive et comprends que ces enfants ont intégré un rituel d'ancrage avant de commencer un temps d'auto-apprentissage. Ensuite, les enfants se regroupent et commencent à discuter de leurs questionnements et de leurs ressentis. Ils cherchent et partagent des hypothèses, ensemble et avec leur référente.

Je vois que l'école du dehors, expérimentée ici, dans ce village, s'inspire de la forêt refuge. Quand l'Instruction en Famille s'organisait pour offrir des expériences de pleine nature, l'Education Nationale supprimait des postes, fermait

des classes et confiait l'enseignement à des robots. Face à ce constat, les élus.es locaux, soutenu.es par un laboratoire de sciences de l'éducation, ont choisi d'accompagner cette démarche innovante. Des retours positifs ont rapidement été mesurés, sur la capacité des enfants à apprendre, s'informer, prendre soin d'eux-mêmes et de la nature. C'est ainsi que les écoles du dehors se sont développées, en une dizaine d'années, alternant temps d'apprentissage en extérieur et en intérieur, dans des espaces partagés.

Au fil de mon voyage, je me suis arrêtée dans un lieu vibrant d'énergie humaine et collective : l'Alter-Lieu. Un espace où les générations se croisent et tissent ensemble le futur du territoire.

Ici, les habitant.es se sont réunis pour transformer leur ville à leur échelle, en partageant savoirs, expériences et aspirations. Cet espace de rencontre est devenu un véritable catalyseur de changement, où chacun.e trouve écoute, entraide et inspiration.

J'ai perçu la force de cette dynamique : des jeunes apprennent des aînés, tandis que ces derniers s'ouvrent à de nouvelles pratiques et idées. Des projets prennent vie dans un esprit de solidarité et de co-construction.

Que ce soit par des ateliers (sur la santé, l'alimentation...), par des discussions ou simplement par une présence bienveillante, ce lieu nourrit une évolution

collective, renforçant le lien social et le bien-être de tous.

C'est dans cet échange permanent, entre transmission et création, que je sens qu'un souffle nouveau s'est diffusé dans d'autres communes. On ne bâtit pas seulement des projets, on construit aussi une société où prendre soin de soi et des autres devient un engagement collectif.

En fait, le développement des Alter-Lieux s'est poursuivi depuis 25 ans, répondant aux besoins des petites communes en perte de commerces et d'attractivité.

Après ce bain d'humanité, j'ai choisi de m'éloigner du bourg, guidée par une multitude de papillons et d'oiseaux qui s'en allaient butiner sur les haies replantées il y a plus de 20 ans et qui contribuent aujourd'hui à une belle renaissance progressive de la biodiversité. J'ai retrouvé le fil du courant, puis je me suis reposée sur l'onde dans un espace paisible où j'ai aperçu un troupeau de bretonnes pie noire. J'ai tout de suite senti une belle énergie. Dans la prairie encore humide, je suis ravie de retrouver de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, qui avaient disparu.

Il faut dire que les politiques locales ont œuvré pour faire évoluer l'agriculture. Et la suppression du barrage d'Arzal a redonné à l'estuaire une bouffée d'oxygène !

Je me suis rapprochée de la ferme, où j'aperçois quelques paysan.nes. Je touche l'épaule de l'un d'entre eux pour capter son histoire et ainsi j'ai pu voir tout le chemin parcouru pour transformer l'agriculture sur ces vastes terres de marais. Les souvenirs de ce paysan racontent ce qui a été imaginé ici il y a plus de 25 ans, une Politique Agricole Communale (PAC) à partir de laquelle tout s'est enchaîné, donnant de l'inspiration à de nombreux.ses représentant.es pour favoriser une agriculture paysanne, nourricière et de proximité. Je sens la satisfaction de ce paysan qui, par sa ferme exemplaire de biodiversité et de bon sens, a contribué à l'amélioration de la santé de la population et de l'économie locale.

Je comprends mieux maintenant pourquoi l'énergie de la nature m'a conduite de L'île aux Pies aux terres du Sud Vilaine. C'est pour que je comprenne comment l'imagination, le partage, la diversité... avaient été semés, jusqu'à croître et s'implanter sur mes marais de prédilection. Quelle évolution !

Et notamment grâce aux prises de décisions courageuses des élu.es, inspiré.es par les expérimentations des habitants et habitantes du territoire. Au moment de ces choix déterminants, j'avais ma main sur leurs épaules. Ne leur dites surtout pas que c'est moi qui les ai inspiré.es !





Récit d'Hubert, le vieux châtaignier

Après un siècle de silence, je m'éveille enfin ! Mes branches frémissent au souffle du vent qui danse parmi mes feuilles. J'en ai vu des époques et des transformations, des vents violents et des périodes de calme.

Aujourd'hui, est un autre monde.

*Un monde que je contemple avec émerveillement et apaisement.
Un monde où la nature, autrefois oubliée, se retrouve au cœur de tout,
au centre des préoccupations des habitants.*

Je suis Hubert, le vieux châtaignier. Depuis plus de cent ans, je veille sur ce village, entre Allaire et Pipriac. J'ai vu les hommes et les femmes lutter contre le bitume qui avait envahi chaque recoin, effaçant les traces du vivant. J'ai vu mes racines étouffées sous des dalles de béton et des routes sans fin. J'ai tremblé face à l'urgence de leur course effrénée. Mais, à présent, je suis debout, plus fort que jamais, enraciné profondément dans ce paysage auquel les habitants ont redonné la vie.

Laissez-moi vous conter comment...

Les rues ne sont plus dominées par le vrombissement des moteurs. Les voitures, reléguées au second plan, n'envahissent plus la place du village. Piétons, cyclistes, enfants et anciens circulent librement et suivent, en confiance, ces chemins que la nature nous offre.

Tout fait sens.

Les rires des enfants résonnent autour de moi, dans le Parc sensoriel du Bien-être, où l'air pur semble nourrir la terre. La ville, elle aussi, a appris à ralentir, elle respire.

Les Tiny houses, nichées entre haies fruitières et jardins partagés, s'intègrent harmonieusement et préservent le sol plutôt que de l'écraser.

Et moi, je veille, tranquillement, dans ce village où chaque pierre, chaque arbre, chaque brin d'herbe a une place. Je me

souviens des jours sombres, lorsque l'on pensait que tout était perdu. Mais aujourd'hui, en 2050, je le vois, l'équilibre. L'humain a su s'adapter avec humilité et faire un nouveau pas vers la Nature, non comme maître, mais comme gardien. Ce modèle, né d'une coopération entre citoyens, élus et experts, montre comment un urbanisme respectueux de la nature et de la santé peut réconcilier ville et environnement. En 2050, Redon Agglomération est devenue un exemple de résilience et d'innovation.

La transition n'a pas été facile. Les inondations, les périodes de sécheresses et autres fluctuations climatiques continuent de secouer le Monde. Mais cela a permis de réinventer notre relation avec le territoire. Les villes intelligentes ne se contentent plus de capter la lumière et l'énergie, elles les partagent.

À mes pieds, se trouve Le marché de la Joie. Les producteurs locaux, ainsi que les artisans, y viennent, nombreux, pour rencontrer les habitants. Fiers de leurs racines, ils partagent le fruit de leur travail avec tous.

On échange même des produits contre des services. On fait lien sur Le marché de la joie.

Pour réduire l'impact écologique et sanitaire des piscines chlorées, des piscines végétales ont été préférées, comme à

Guémené et Peillac. La baignade se fait désormais dans des eaux purifiées par les plantes, et dans des étangs et cours d'eau sains, comme la Vilaine et l'Arz.

Longtemps témoin des luttes contre les déserts médicaux, j'entends que la situation s'est améliorée, grâce à des initiatives citoyennes. Des centres de santé communautaire ont essaimés depuis vingt ans, comme à Langon et Allaire, où une approche globale de la santé physique, psychique et sociale est possible. Une équipe mobile intervient dans les communes voisines pour accompagner les personnes les plus dépendantes. Prendre soin de chacun est un élément clé pour les habitants

Les herboristes ont réinvesti les pharmacies, et la médecine douce s'intègre aux pratiques modernes, pour le bien-être des habitants. Avoir une alimentation saine, une activité physique et passer du temps en extérieur est devenu la norme, dès le plus jeune âge.

Depuis 25 ans, les enfants passent de plus en plus de temps à l'extérieur pour apprendre autrement. En 2030, la jeunesse s'était mobilisée pour créer une nouvelle école, axée sur l'équité et la transformation du système éducatif.

Une gouvernance partagée entre adultes et enfants a permis d'instaurer l'école dehors, avec des établissements devenus des lieux de partage, d'expérimentation et de création de liens entre générations. Les espaces publics sont devenus des

lieux d'échanges et de participation., où chacun peut prendre part aux décisions collectives. Ce partage des responsabilités permet à chacun d'exprimer ses idées et besoins, favorisant aussi l'écoute, l'entraide et des décisions justes et équitables.

Notre pays de Redon est devenu une terre d'accueil par excellence, grâce à La Maison du Village, où les voyageurs peuvent se rendre et trouver des solutions de partage de logements. Je vois des personnes ressources, pour accueillir, informer et rassurer les nouveaux arrivants.

En 2050, l'Humain a trouvé l'équilibre avec la nature. Ensemble, nous réinventons la société et prenons soin de ce qui nous entoure.

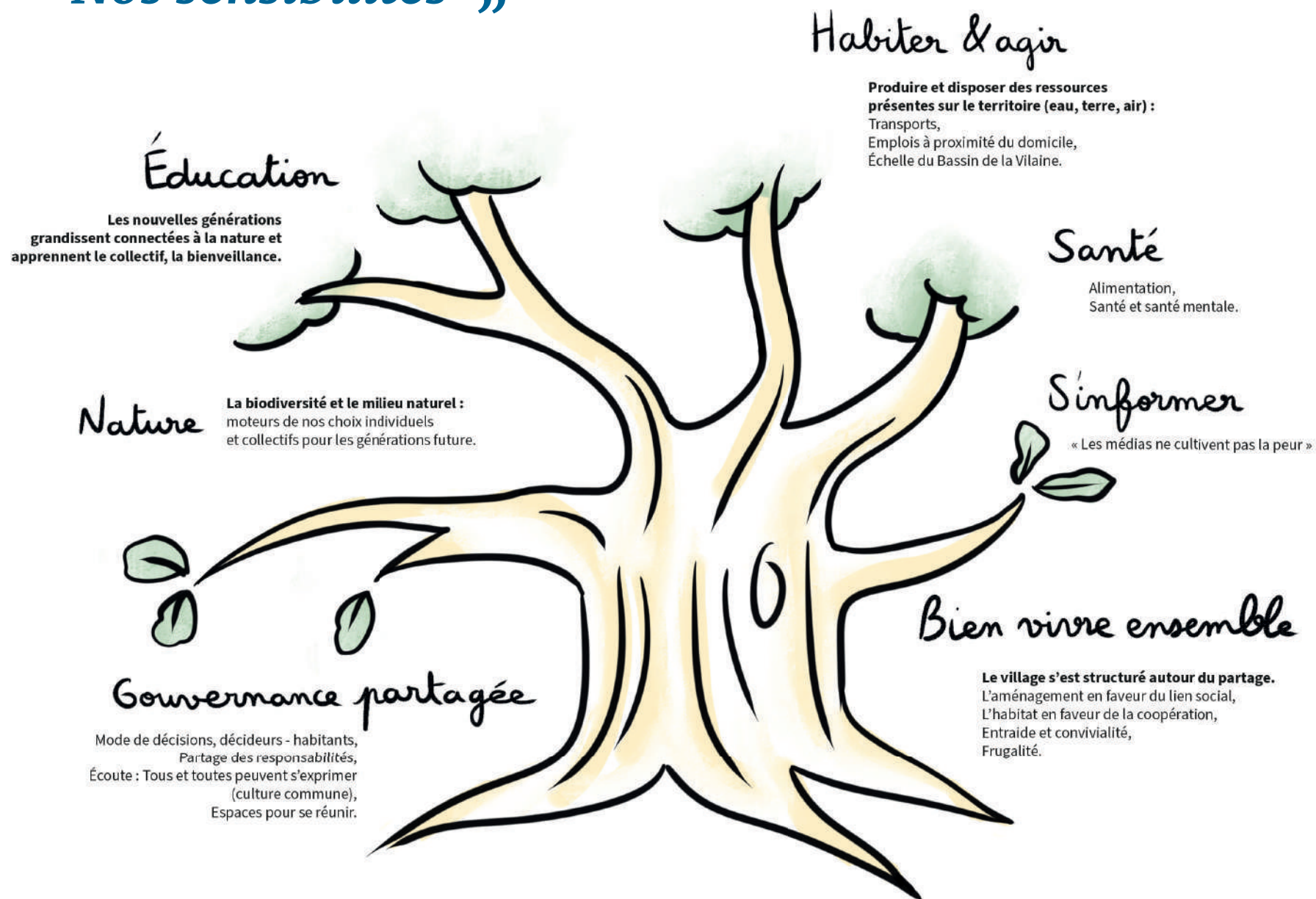
Mon histoire est celle d'une terre fertile, non seulement pour les graines que l'on y plante, mais aussi pour les idées et les rêves qui germent dans chaque cœur.

Je suis heureux. Heureux de voir que l'harmonie entre l'humain et la nature n'était pas un rêve lointain, mais une réalité palpable.

Et moi, Hubert, le vieux châtaignier, je continue à grandir, pour le bien de tous, ici, au centre de la vie.



“ Nos sensibilités „



Avec le soutien de :

Lauriane POULIQUEN-LARDY, pour la méthodologie de projet,
Mathilde GUYARD, pour l'animation du Voyage en 2030 Glorieuses,
Géraud VILASECA pour la coanimation sur les récits,
Clara GUILLAUME à la coordination,

et des participant.es :

Alex	Elodie D.	Hervé
Amaury	Elodie R.	Kevin
Amélie	Floriane	Maëlla
Anne	Frantz	Maxime
Antje	Jules	Morgann
Arnaud	Pascale	Raphaëlle
Aurélié	Patrick	Régis
Bernard	Pauline	Sarah
Carole	Pierre-Louis	Sol-Abriel
Christian	Pierrick	

habitant.es des communes de : et/ou membres de :

Avessac	Conseil de Développement
Carentoir	de Redon Agglomération
Fégréac	Association des Ports de Redon
Plessé	Connexion Paysanne
Redon	La Fédé – Le Parallèle
Rieux	La Mission Locale
Saint-Jean-La-Poterie	La Redonnerie
Sainte-Marie-de-Redon	Le Galleco
Saint-Nicolas-de-Redon	Les Circaciers
Saint-Perreux	Mémoire Vivante
Saint-Vincent-sur-Oust	Saute Ruisseaux
	Terre Agir
	Les Hydrophiles

Crédits :

Illustrations vues cavalières (tirées de “Cours de La Vilaine de Redon à Rennes”, 1542) : ©gallica.bnf.fr
Illustrations : @nmedebzh.com
Mise en page : Sandwich éditions
Direction artistique : membres volontaires du conseil de développement

*“ Pour donner vie à nos visions du futur,
laissez vous inspirer par nos récits.
Bon voyage dans une version
revisitée du Cartulaire. ”*

*Habitant.es et volontaires
du Conseil de Développement
de Redon Agglomération*



**CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT**
REDON AGGLOMÉRATION